

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matières du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles de Littérature
& autres Remarques curieuses.*

FEVRIER 1736.



A LUXEMBOURG,
Chez ANDRÉ CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholique,
& Marchand Libraire.

M. D C C. XXXVI.

*Avec Privilege de Sa sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examinateur.*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne neglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus interessant qu'il est possible: Pour cela on continuë d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois separés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même debite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Litteraires; entr'autres, Memoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à present 32. vol.: Journal litteraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 21. volumes en 42. parties, & continuë. Bibliothéque Italique, ou Histoire Litteraire de l'Italie, 15. vol. & Lettres ténéuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, 7. Tomes, 14. vol. sans compter deux Supplémens. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes separés. Il en paroît, aussi bien que de la Bibliothéque Italique & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothéque raisonnée, qui contient à present 14. Tomes en 2. parties chacun.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems.

Fevrier 1736.

ARTICLE I.

Qui contient quelques nouvelles de Litterature & autres remarques curieuses.

I. **A** Près une interruption de trois mois , peut-être délagréable pour avoir été trop longue , je vais donner enfin le reste des mémoires pour servir à l'Histoire des Insectes, par Mr. de Reaumur, de l'Academie Royale des Sciences à Paris : Mais il convient auparavant de finir les Chants de Mr. Pope sur la *Boucle enlevée*, par le cinquième & dernier que voici.

CHANT CINQUIEME.

C'Est ainsi que Belinde parla , & sa douleur attendrit tous ceux qui en furent les témoins ; mais les Dieux & la destinée avoient fermé les oreilles au Baron. Les reproches & les menaces de Talestris sont inutiles : s'il est insensible aux larmes de l'aimable Belinde, qui pourra l'ébranler ?

F 2 C'est

C'est vainement qu'on lui parle : Luce fut moins insensible aux prières d'Anne, & au désespoir de Didon.

Pendant, Clarice, la grave Clarice agit son éventail d'un air précieux ; elle en mesure les mouvemens avec une complaisance attentive ; un profond silence s'observe, elle prend enfin la parole, & dit :

A quoi servent les loüanges & les honneurs, que les Sages & le Vulgaire rendent à la beauté ? Quel avantage tire-t-elle des dépouilles que lui offrent & la terre & la mer, comme un tribut pour la parer & la rendre encore plus éclatante ? A quoi nous fait de paroître avec tant de pompe aux promenades, & d'être exposées dans les spectacles aux regards, aux soupirs, & au culte d'un si grand nombre d'adorateurs, qui, nous nommant des Anges, nous traitent en effet comme si nous étions des créatures célestes ? Gloire fautive, tourmens réels, si l'esprit ne conserve pas ce que la beauté acquiert, & si l'on ne dit en regardant un beau visage : cette femme a plus encore d'avantage sur les autres par sa conduite, qu'elle n'en a par sa beauté. Ah ! si la danse ou la parure pouvoient nous garantir d'une petite verole, nous défendre contre les rides, & empêcher nos cheveux de blanchir, qui voudroit se soumettre au poids & à l'ennui des affaires domestiques ? Y a-t-il quelque dévore qui ne vultût à ce prix être coquette & se farder ? Personne du moins ne seroit en droit de la censurer. Mais, puisqu'enfin la beauté fragile se détruit, soit que l'on se pare, ou qu'on se néglige, soit que l'on se farde, ou qu'on ne se farde pas, que nous reste-t-il, si ce n'est d'user de ce qui dépend de nous, & d'acquiescer de l'esprit & de la raison, pour suppléer à la perte de la beauté. L'esprit l'emporte sur elle ; c'est vainement que les yeux des flatteurs se trouvent de son côté ; quelques charmes

charmes qu'elle ait, l'esprit gagne plus sûrement les cœurs. Croyez-moi, ma chere, quand les plaintes & les cris sont inutiles, nous devons plaisanter nous-mêmes de ce qui nous arrive de fâcheux. Ainsi parla Clélie, & personne n'aplaudit à son discours hors deaison.

Belinde fronça le sourcil, & Talestris regardant la harangueuse d'un air malin, l'appella fausse puite. Ce fut le premier signal du combat; un bruit terrible d'éventails & de panniens se fait entendre; les Héros & les Heroïnes se mêlent: les cris & les battemens des mains retentissent jusqu'aux Cieux. Comme les combattans ne se servent pas d'armes vulgaires, les blessures mortelles qu'ils y reçoivent, ne leur donnent pas la mort: c'est ainsi que le divin Homere, dans ses batailles, nous fait voir les cœurs célestes enflammés d'une colere humaine. (a) Tout l'Olimpe est en feu; Pallas combat contre Mars, Apollon contre Mercure; Jupiter éclate dans les aïrs, & fait trembler les Spheres; Neptune forme des tempêtes, fait mugir les abîmes, &, par les coups redoublés de son redoutable Trident, ent'ouvrant la terre, frappe d'un rayon de lumiere les yeux des Ombres épouvantées.

Le triomphant Ombriel, agitant ses ailes joyeuses, voit le combat, & s'en aplaudit; les autres Gnomes appuyés sur les épingles des femmes, comme des Soldats sur leurs lances, animent les combattans, & rendent le combat encore plus terrible.

Cependant Talestris en furie renverse les escadrons ennemis, & ses beaux yeux portent par tout la mort; elle terrasse d'un seul coup (exploit illustre!) le plus bel esprit des Petits-Maitres, & un autre encore des plus galans: le premier meurt en pro-

F 3 sévant

(a) *Hom. Iliad. 20.*

ferant une Métaphore. O cruelle Nymphe, dit-il, je meurs d'une mort qui me suscite ; il tombe sur un siège en prononçant ces mots. Le second, avec des yeux à demi fermés, & pleins d'une douce langueur, chante ces paroles. Ah ! tes beaux yeux sont faits pour donner la mort, ils sont faits...
(a) il finit sans achever : C'est ainsi que le Cigne mélodieux expire en chantant sur le rivage fleuri du Meandre.

Le Chevalier de Plume, Cavalier intrepide, dont la réputation vole jusqu'aux extrémités de l'Univers, marche à Clarice pour la mettre hors de combat. Cloé, qui l'en empêche, le blesse d'un de ses regards : elle en pousse au Ciel un cri de triomphe & de joye ; mais, contente d'avoir blessé un Chevalier si redoutable, elle le ressuscite après par un soufrire.

Pendant le pere des Dieux & des Hommes, élève dans l'air sa balance dorée ; il pese avec attention les Cheveux de la Belle, & l'esprit de nos Petits-Maîtres : La balance incertaine vacille quelques momens ; mais, enfin, l'esprit monte en haut, & les Cheveux tombent en bas.

La fiere Belinde s'élançe sur le Baron avec des regards foudroyans qu'il n'avoit jamais éprouvés, lui qui ne cherchoit qu'à mourir des coups de son ennemie. Elle vole au combat, quoiqu'il soit inégal ; la Belle aussi-tôt le renverse du bout du doigt, & lui jette abondamment du tabac dans le visage : le Génie en dirige tous les atômes ; le Baron pleure, étternuë, & fait retentir la Salle. Cede à ton destin, s'écrie Belinde, en tirant de son côté une grande éguille de tête.

Cette éguille d'or fut autrefois un Médaillon
que

(a) Air de l'Opera de Camille, en Anglois.

que son Bisayeul avoit coutume de porter à son cou : sa Bisayeule l'ayant fait fondre en avoit composé une boucle, qui servit à sa ceinture de veuve. Elle en fit ensuite des grelots pour le hochet de la grand-mère de Belinde, & ce grelot fut encore changé par sa fille en une longue éguille qu'elle porta long-tems à la tête, & dont Belinde hérita.

Ne te gloifies point de ma chute, ennemie trop insultante, s'écrie le Baron : Tu seras renversée à ton tour par un autre. Ne crois pas que la mort m'épouvante : tout ce que je crains est de te perdre ; mais laisse-moi vivre pour mourir, & ressusciter sans cesse. Rends la boucle, s'écrie la fiere Belinde : Les voutes du Palais retentissent de ces mots impérieux mille fois repetez.

Le fier Otelle (a) étoit moins furieux au sujet du fatal mouchoir, que Belinde ne le parut au sujet de sa Boucle ; mais comme les desirs orgueilleux sont souvent confondus, & que les plus grands Capitaines perdent quelquefois le fruit de leurs travaux, la Boucle cachée avec soin est envain cherchée de tous côtez.

Mais qu'aucun mortel ne se vante de l'avoir en sa possession : Le Ciel le veut ainsi ; qui peut lui résister ?

Il court cependant un bruit parmi le Vulgaire, que cette Boucle est montée à la Sphere de la Lune, où tout ce qui se perd sur la terre est conservé avec soin. C'est-là que dans des vases massifs on garde l'esprit des Héros, & que dans de petits étuis & de belles tabatières, on conserve celui des petits Seigneurs effeminez ; on y voit les cœurs des Amans enchaînez par des rubans de toutes couleurs ; c'est encore dans ce même lieu que l'on trouve les amô-

nes

(a) *Tragedie Angloise.*

nes faites à la mort, (a) les promesses des courtilans, les agasseries des femmes galantes ; enfin, c'est-là qu'on trouve des cages pour les cousins, des chaînes pour les puces, des papillons déseichez, & tous les volumes des Casuistes.

Il en faut croire ma Mule, qui a vû la Boucle monter au Ciel avec tant de rapidité, que les seuls yeux poétiques pouvoient l'appercevoir & la suivre ; c'est ainsi que Procule vit seul le Fondateur de Rome monter au Ciel.

Déjà cette Boucle attachée au Firmament est changée en Etoile, & conduit avec elle une lumiere cheveluë, plus claire & plus brillante que la célèbre chevelure de Berenice ; les Silphes ses amis la suivent, & accompagnent son cours dans le Ciel. Les jeunes gens & les femmes, dont le cœur est tendre, iront la saluer au Parc (b) par leurs chants harmonieux : ils l'attendront comme l'étoile de Venus, & lui adresseront leurs vœux pour le Lac de Rosemonde. (c) Patrige (d) l'observera dans un tems serain avec les yeux de Galilée, (e) & ce célèbre

Devin

(a) *Ariosto Cant. 34.*

(b) *Le Parc de St. James, promenades de Londres.*

(c) *Le Lac de Rosemonde est une grande pièce d'eau dans le Parc de St. James. Il tire son nom d'une Maîtresse d'un Roi d'Angleterre, nommée Rosemonde, & est fameux par le desespoir de plusieurs Amans qui s'y sont précipités.*

(d) *Patrige étoit un célèbre Astrologue d'Angleterre, qui, dans les Almanacs qu'il publioit tous les ans, prédisoit toujours la destruction de la Papauté, & la mort de Loüis XIV. ; ce qui le rendit extrêmement ridicule, même parmi les Anglois.*

(e) *Galilée passe pour l'Inventeur des Lunettes Astronomiques, quoique d'autres en attribuent l'Invention à Jacques Metius.*

Devin y pourra lire la destinée de Rome & de Louis.

Et toi belle Nymphé, cesse de t'affliger & de regretter ta Boucle enlevée : songe que la lumière de tes beaux yeux, après avoir causé la mort de mille cœurs, s'éteindra à la fin, & que l'éclat de tresses blondes passera; mais ces cheveux que ma Muse a consacré, avec le beau nom de Belinde, regneront éternellement parmi les Astres.

II. Les Chants qui précèdent celui-ci ont fait l'objet des articles littéraires de nos deux derniers Journaux; & les *Mémoires de Mr. de Reaumur*, au nombre de sept, se trouvent inserés dans ceux de Septembre & d'Octobre précédens. On peut y recourir. Il nous en reste un pareil nombre que nous plaçons ici en partie, remettant les trois derniers au mois prochain, pour ne pas trop nous étendre dans le présent article.

Suite des Mémoires de Mr. de Reaumur pour servir à l'Histoire des Insectes. Voyez les articles de Littérature des mois de Septembre & Octobre 1735.

Huitième Mémoire. *Des chrisalides en général, & à quoi de réel se réduisent les transformations apparentes des chenilles en chrisalides, & des chrisalides en papillons.* Il n'y a pas autant de diversité dans ces chrisalides, qu'entre les chenilles d'où elles viennent, ni qu'entre les papillons qui en viennent. Ce sont tout au plus comme des œufs ou des fèves d'espece diverse. Car on les appelle des *fèves*, à cause de l'espece de figure qu'elles en ont. Et du reste on peut assez les regarder comme des œufs, œufs sans coque si l'on veut. Car réellement ce sont des animaux comme concentrés & envelopés qui se disposent

disposent au développement, de la même manière absolument qu'une fève qui commence à germer, ou un poulet un peu avancé dans la coque. Encore même ces chrysalides sont pour la plupart enfermées dans des coques qu'elles se sont préparées lorsqu'elles étoient encore sous la forme de chenilles.

La ressemblance la plus exacte de ces chrysalides est avec un enfant emmailloté. Elles en ont tout l'air, & une espèce même de forme humaine, plus décrépite cependant qu'enfantine. Lorsqu'on voyoit tout cela d'un peu loin, & qu'on se contentoit de l'admirer, l'imagination aidoit à y trouver bien des merveilles, qui n'étoient souvent que de petits accessoires ou tout au plus des résultats vagues de celles que les yeux sçavans de nos célèbres Observateurs modernes nous y découvrent aujourd'hui. L'un vouloit que la chrysalide fût un *enfant emmailloté*, & il en est quelque chose : Mais pour encherir sur ce premier coup d'œil, un autre y trouvoit la figure d'un *vieillard décrépit* : pour un troisième c'étoit une *vieille édentée* : un quatrième y voyoit distinctement de ses yeux un moine dans un froc, ou tout au moins dans un capuchon. C'étoit pour celui-ci une momie, & ce n'étoit pas le plus mal, pour celui-là c'étoit le grand *Lama des Indes* : car tout cela a été dit.

Tous s'accordoient en un point, au moins depuis le christianisme, à y découvrir avec étonnement & au profit de la piété, une image, une figure, un symbole, une ombre de la résurrection glorieuse de nos corps. M. de Reaumur est surpris qu'un des *grands Métaphysiciens* de notre siècle, qu'il ne nomme pas, ait regardé la transformation des chenilles en papillons, par ce passage de forme de chrysalides, comme *propre à nous donner une image d'un des plus grands mystères de notre Religion, de la résurrection de nos corps.*

corps. L'Auteur a peut-être crû que cette idée étoit particuliere à ce Métaphysicien. Elle est des Peres mêmes de l'Eglise, & de tout ce qu'il y a eue de grands hommes dans le christianisme. Elle est de saint Paul, elle est de Jesus-Christ : elle est au moins sur le modele de mille figures, allégories, paraboles, métaphores mêmes moins sensibles encore, que Jesus-Christ, ses Apôtres & les Prophetes nous ont données de tous les divers mysteres, & spécialement de celui de la resurrection. Ne nourrissons point une fausse pieté ; mais n'ôtons rien à la vraie.

Le grain qui tombe dans la terre, qui y pousse en quelque sorte, & qui y germe, nous a été donné par la vérité même, comme une image de la resurrection mystique de nos ames, & de la resurrection physique du Corps de Jesus-Christ, & de notre propre corps. Toute la nature est faite pour nous ramener à son divin Auteur, comme notre principe, & surtout comme notre dernière fin. Nous pouvons en contemplant cette nature nous en former de fausses idées, en méconnoître l'artifice, nous tromper sur les causes physiques & sur l'enchaînement des effets : Mais il n'y a jamais de méprise à y retrouver cette premiere cause qui est la cause des causes, & l'unique raison ultérieure de tous les effets. C'est cette sagesse incréée même qui a pris plaisir de disposer toutes choses dans ce point de vûe. Elle ne s'est point piquée de nous rendre physiciens, mais tous les arrangemens sont pris pour nous rendre chrétiens. Tout est ombre, tout est figure, tout est image de Dieu, & de tous ses attributs, même de ses mysteres.

Or de toutes ces images, nulle n'est caractérisée par autant de traits & de traits si frappans, de traits si ressemblans, que la transformation des insectes.

Un animal vil, pesant, rampant, hideux, horrible, & plus capable de révolter notre délicatesse que l'excrément même qui l'a enfanté ou qui lui a du moins servi de matrice & de berceau, se dépoitillé de tout, se fait un tombeau, s'y ensevelit, & y meurt ou paroît enfin mourir. Il ne faut point chicaner sur les termes; absolument tout le sensible, tout le grossier, tout l'extérieur meurt, & après un long repos, il sort de ce tombeau un nouvel animal, léger, agile, ailé, qui ne tient plus en quelque sorte à la terre, qui n'a rien de difforme, qui le plus souvent brille des plus belles couleurs; & paroît chargé d'or, d'argent & de tout ce qu'il y a de plus riche.

• Il n'y a point là de resurrection, il n'y a rien même de miraculeux, puisque ces expressions révoltent: Mais il y a presque quelque chose de supérieur au miracle, quelque chose au moins de bien propre à nous donner une idée d'une puissance capable d'opérer les plus grands miracles, & le miracle en particulier de notre resurrection. Il ne faudra en quelque sorte que de la puissance pour nous ressusciter. Il n'en faut pas moins, mais il y a outre cela bien de l'artifice, bien de l'intelligence, bien de la sagesse dans toute la suite des opérations qui élèvent une chenille par l'état de chrysalide à celui de papillon. Nous avons conçu le miracle de la resurrection bien plus facilement & long-tems avant que de pénétrer les progrès merveilleux de ces métamorphoses, si toutefois elles ne sont pas encore impénétrables.

Mr. de Reaumur recherche avec beaucoup d'analyse, & détermine avec beaucoup de précision les parties du papillon, qui se trouvent comme en semence, envelopées ou naissantes dans la chrysalide, aussi bien que celles de la chrysalide qui préexi-
stoient

étoient dans la chenille. Mr. Malpighi a vû les œufs du papillon dans une chrysalide récente. Mr. de Reaumur en a vû dans des chenilles mêmes de chêne dix à douze jours avant leur transformation. Il ne doute pas au reste que dans cette métamorphose il ne se fasse des changemens intérieurs, tout aussi grands que les extérieurs qui sont pourtant bien grands, puisque toute la forme de l'insecte en est altérée.

Pourquoi ne pourroit-on pas dire absolument que le papillon & la chenille sont deux animaux différens concentrés l'un dans l'autre, ou peut-être même produits l'un par l'autre? Le fœtus renfermé dans le corps de sa mere, & qui en sort, est un corps, un animal physiquement différent du corps de sa mere. Le papillon n'a-t-il pas au moins la même différence par rapport à la chenille? Et s'il a celle-là, n'en a-t-il pas une plus grande, & tout-à-fait spécifique? Un Elephant n'enfante pas un Lion: Mais le Lion differe-t-il plus spécifiquement de l'Elephant que la mouche ne differe du ver, que le papillon ne differe de la chenille? Absolument nous ne distinguons spécifiquement les animaux, que par leur conformation extérieure & intérieure, & surtout par l'extérieure. Le papillon differe bien autant par là de la chenille d'où il vient, que de la mouche d'où il ne vient pas, ou d'un autre ver quelconque. Est-ce qu'un papillon, ne ressemble pas plus à un autre papillon qu'à la chenille qui lui a donné naissance?

Neuvième Mémoire. *Idee générale des précautions &c. des industries employées par diverses especes de chenilles pour se métamorphoser en chrysalides; comment les chrysalides se tirent du fourreau de chenilles, &c. de la respiration des chrysalides.* Dans son premier Mémoire l'Auteur avoit touché comme en passant à la question de l'automatisme des bêtes;

& il avoit paru vouloir y garder une espèce de neutralité que les Cartesiens avoient interprétée en leur faveur, rien n'étant plus à leur avantage que de balancer seulement par un sentiment encore aussi paradoxé que le leur, le sentiment commun, & naturel de tous les hommes. Dans tout cet ouvrage cependant, ici surtout, Mr. de Reaumur paroît pancher à donner aux insectes mêmes qui sont son objet, quelque intelligence. Il a vû ces insectes de trop près pour ne pas les connoître, & son sentiment est d'un grand poids. Il ne balance pas à dire qu'aux approches de leur métamorphose, les chenilles agissent comme si elles la prévoient.

Quelques-unes s'enferment dans des coques de soye, d'autres dans des loges moitié terre, moitié soye. Il y en a qui s'envelissent sous terre; plusieurs vont dans des trous de murs, dans des recoins, dans des creux d'arbres. On en voit qui se plaquent simplement contre un mur ou contre quelque chose de solide par le moyen de quelques fils auxquels elles se laissent pendre comme par la queue, ou quelquefois par des ceintures qui leur embrassent le corps, en forme d'anneaux dont les bouts tiennent au mur par leur seule viscosité.

Ces suspensions, ces anneaux sont l'ouvrage de l'insecte, & un ouvrage fort recherché. Les préparatifs de l'opération en sont toujours longs, mais l'opération même en est très-prompte. Elle a échappé à plusieurs Auteurs, & nulle ne l'a décrite comme le nôtre. Le premier acte est de cesser de manger, le second d'évacuer tous les excréments avec une abondance qui surprend. Or les principales parties du corps de la chenille sont au nombre de ces excréments; elle rejette jusqu'à son estomac & à ses intestins, ceux au moins qui lui avoient servi jusques-là. Car ils étoient doublés, soit que cesof
de

de toustems , soit que peu à peu il s'en fût formé de seconds autour des premiers.

Plusieurs chenilles aux approches de la muë changent de couleur ; dans toutes , les couleurs deviennent ternes , ce qui vient principalement de ce que la peau supérieure se détache de l'inférieure. Dans le nouvel état les expériences de ces insectes mis dans l'huile & dans l'eau semblent prouver que les stigmates servent pour l'expiration comme pour l'inspiration de l'air , ce qui n'étoit pas dans les chenilles , à qui ces stigmates ne servoient que pour l'aspiration. Il est étonnant combien tout est changé , & combien peu c'est le même animal : la chenille n'augmentoit pas de volume dans le vuide , le tissu de la peau se refusoit à cette dilatation qui se seroit plutôt convertie en rupture. Mais la chrysalide toute faite pour se développer , augmente son volume dès que l'air ne réprime plus le ressort de ses parties. L'air , le sang , les humeurs , tout circule différemment & à contresens dans la chenille & dans la chrysalide.

Dixième Mémoire. *De l'industrie des chenilles qui se pendent verticalement par le derrière de la tête pour se métamorphoser : comme la chrysalide se trouve pendue par la queue dans la place où étoit la chenille, & de quoi dépend la belle couleur d'or de plusieurs chrysalides.* L'Auteur décrit parfaitement cette industrie des chenilles & des chrysalides. Les chenilles forment à l'endroit où elles veulent se prendre , une espèce de hamac de soye , & se pendent à ce hamac ou aux fils qui y tiennent , par les crochets imperceptibles de leurs pieds de derrière. En cet état elles quittent leur dépouille de chenille , & par conséquent aussi les pieds & les crochets qui les suspendent. Elles se laissent donc tomber d'abord. Point du tout , & le moment d'après la chrysalide

salide paroît suspenduë au même point & de la même maniere que la chenille. En voici l'artifice tout-à-fait simple & admirable.

La chrisalide ne sort pas inconsidérément de son fourreau de chenille : elle ne pourroit que tomber sans doute. Elle en sort jusqu'à un certain point, & en sortant elle s'y racroche, & s'en sert pour remonter son corps au niveau des fils où pend la dépouille. Elle s'y prend par ses nouveaux crochets, & alors elle décroche la vieille dépouille qui l'embarasseroit. Et ce décrochement même n'est pas sans artifice : car n'ayant ni mains, ni rien de propre pour le faire comme nous le ferions ou comme le feroient avec leurs dents ou leurs pattes des animaux qui en auroient, elle a l'art, le sçavoir faire, nous dirons presque l'intelligence de se faire piroüeter rapidement avec son fil. Cinq ou six piroüettes détachent à coup sûr le vieux cadavre, la légèreté le faisant voler au gré de l'air dont il ne peut surmonter la résistance, comme la surmonte le corps solide & massif de la chrisalide. Ces manœuvres, dit notre Auteur, sont pouttant *bien délicates, & bien périlleuses, on ne peut, ajoute-t-il, s'empêcher d'admirer qu'un insecte qui ne les exécute qu'une fois dans sa vie, les exécute si bien, on en conclut nécessairement qu'il a été instruit par un grand maître.*

Le nom de *chrisalide* se rapporte à la couleur dorée qui orne ces insectes dans leur état de repos. Cela s'appelle *otium cum dignitate*. Cette couleur dorée est formée par une peau brune, mais transparente, mise sur une peau blanche; de même qu'on dore les cuirs par un vernis brun dont on couvre un fond blanc : cela est bien trouvé.

Onzième Memoire. *De l'industrie des chenilles, qui pour se metamorphoser, se suspendent par un lieu qui leur embrasse le dessus du corps, & des chrisalides*

des suspenduës par le même lien. Cette industrie est tout aussi merveilleuse que la précédente, & par diverses voyes la Providence va au même but, comme par les mêmes voyes elle va ailleurs à des buts differens, prodiguant les variétés avec une profusion qui semble ne s'assujettir à aucune loi de moderation & de sagesse, mais s'assujettissant en même-tems à des loix de simplicité & de sagesse qui sembleroient à des gènies étroits comme les nôtres, ne laisser aucun lieu à la liberté & à la profusion. Car encore une fois la plus austere sagesse & la plus indépendante liberté caractérisent par tout les ouvrages de la puissance souveraine du Créateur.

Mr. de Reaumur a observé jusqu'à trois manieres differentes dont les chenilles filent les cordons ou especes de ceintures qui les suspendent, en les embrassant par le milieu du corps. Ces cordons sont composés de plusieurs fils en anneaux. Une espee par exemple forme ces anneaux par un mouvement de la tête qui allonge le fil & le fixe par les deux extrémités. Quand cet anneau est fait, la chenille le fait passer par-dessus sa tête, & ensuite par un gonflement & un detentement alternatif de son corps, elle le fait glisser jusqu'au milieu où tous ces anneaux se rejoignent en un, ou en une ceinture, sans qu'il y en ait aucun de lâché & qui ne s'ajuste à tous les autres. Une autre espee fait la ceinture & y passe ensuite son corps jusques vers le milieu de sa longueur. La chenille ainsi suspenduë se dégage avec le tems de son fourreau avec une adresse pareille à celles qui sont suspenduës par leur queue; & à la fin de l'opération la chrysalide se trouve embrassée du cordon de la même maniere que l'étoit d'abord la chenille.

Le reste de ces mémoires pour le mois prochain.

La Clef du Cabinet

IV. Le mot de l'Enigme du mois passé est le
Duel.

E N I G M E.

Lecteur qui veut sçavoir qui m'a donné le jour,
Ce sont plusieurs enfans les peres de leur mere:
Qui voulans lui marquer leur zèle & leur amour,
Ont travaillé tous ensemble à me faire.

Comme en moi je renferme un dépôt précieux;
Comme en moi l'on découvre une haute science;
Comme je suis rempli de tout l'esprit des Cieux,
Sans doute c'est au Ciel que j'ai pris ma naissance.

Chez cent peuples divers on observe mes loix,
Mes fideles Sujets portent tous la couronne:
Et doivent chaque jour pour le moins une fois
Me rendre avec respect leur devoir en personne.

Ils ont beau tous les jours me parler bas & haut
Bien qu'en moi l'on remarque une sainte éloquence
Qui triomphe d'un cœur dès le premier assaut,
Je demeure toujours dans un profond silence.

Mais par un art ingénieux
Je sçais si bien joïer mon rolle,
Qu'on me voit converser avec jeunes & vieux,
Sans me servir de la parole.

Si par mon entretien je suis à mes Sujets
En même-tems utile, à charge, & nécessaire,
Je cause à quelques-uns mille justes regrets,
Lorsque de mon empire ils veulent se soustraire.

Loin de lever sur eux tous les ans des tributs,
Comme les Souverains sont en droit de le faire;

Je procure à plusieurs de forts gros revenus,
Et je les flatte tous de l'espoir d'un salaire.

Afin de vous tracer en deux mots mon portrait,
La couleur de mon corps est celle de l'ivoire:
Mais afin de me rendre & visible & parfait,
Mes traits sont nuancés de la rouge & la noire.

A R T I C L E II.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en I T A L I E , depuis le mois dernier.

I. **L**Es difficultez entr'autres sur les grades militaires, survenues dans les conférences de Veronne, ayant été levées, les Commissaires Impériaux & François se rassemblèrent sans délai : Ils furent jusqu'au 3. Decembre pour regler les articles dont les Généraux des deux Armées étoient convenus à l'égard des limites & des conditions de la suspension d'armes. Conformément à ces articles, qui ont été envoyés au Marechal de Noailles & au Comte de Kevenhuller pour les ratifier, l'Oglio & le Pô servent de bornes aux Troupes Françaises, qui ont quitté leurs postes sur l'Adige. Depuis le 15. toutes ces Troupes sont dans leurs differens quartiers d'hiver. Celles qui sont sous les ordres du Comte de Lautrec, ont, entr'autres, les leurs à Guastalla & aux environs, à l'endroit où s'est donnée l'année derniere la Bataille dont on a vû les relations. Elles y observent exactement la suspension d'armes. Les Impériaux en font autant. Il n'y a que les Habitans des Provinces du Patrimoine de St. Pierre, où ils sont entrés, qui ne les regardent

pas d'un trop bon œil, étans obligés de leur fournir du vin, de la viande, du pain, & tout ce qui est nécessaire pour leur subsistance, même de l'argent, quoique le St. Siège eut envoyé ordre de n'en point donner. Avant de passer aux quartiers que ces Troupes occupent tant dans l'Etat de l'Eglise, qu'ailleurs, nous allons toucher les circonstances les plus remarquables de la situation présente des affaires en Lombardie.

II. Ce qui a d'abord reveillé l'attention publique, après le changement subit des affaires générales, ç'a été la conduite que tiendroient les Espagnols. Nous avons fait voir le mois passé que leur Général en Chef n'eut pas si-tôt l'avis de la suspension d'armes acceptée par le Maréchal de Noailles, & le Comte de Kevenhuller, qu'il prit la parti de se retirer diligemment vers la Toscane, pour y attendre de nouvelles instructions de la Cour. Sa retraite n'a pas laissé d'être harcelée par les Impériaux, qui lui ont enlevé des malades qu'il avoit dans l'Hôpital de Boulogne (on les a depuis tous rapportés.) Mais le bruit du carnage fait sur les Troupes de ce Général, dont on a parlé ailleurs*, ne s'est point confirmé. La plupart de celles qu'il avoit dans le Parmesan & le Plaisantin, l'ont suivi: Il n'est resté dans les Capitales de ces deux Duchés qu'une médiocre garnison & très-peu d'Artillerie; les Palais en sont presque dépourvillés, les meubles transportés à Naples; & les deux Duchesses doüairières, sur le point d'abandonner leur résidence ordinaire, s'attendent peut-être contre leur gré, de l'aller faire où la Cour de Madrid le jugera convenable. La Mirandole n'est pas non plus tout-à-fait vuide de Garnison; on y en compte encore

* Voyez le dernier Journal, pag. 25.

encore une d'environ 1500. hommes. Tout le reste de l'Armée Espagnole est actuellement dans la Toscane.

III. Le premier soin du Duc de Montemar, arrivant dans le Grand Duché, fut d'en rendre l'accès pénible aux Impériaux par des coupures qu'il fit faire aux gorges qui s'étendent vers le Boulonnois, & qu'il a discontinuées du depuis, parce qu'en conformité du bon avis du Maréchal de Noailles, il n'a pas crû devoir rejeter plus long-tems le parti pacifique, néanmoins sans ordre positif de la Cour, puisque Don Joseph Patinho, Secrétaire des dépêches universelles du Roi Catholique, en réponse aux dépêches de l'Exprés que Mr. de Montemar avoit envoyé à Madrid, lui a écrit " que L. M. C. „ ne pouvoient pas encore lui déclarer leur réso- „ lution finale ; qu'elles la lui feroient sçavoir dans „ peu, & qu'en attendant elles s'en rapportoient à „ la prudence par raport à tout ce qui regarde les „ Troupes. „ Mais ensuite d'une déclaration de cette nature, & qui se peut prendre pour un aveu à l'égard de la cessation d'hostilités, joint à cela l'induction du Maréchal de Noailles, le Général Espagnol n'a plus balancé d'accepter la suspension d'armes. Par là il se voit hors de crainte de la part des Impériaux, & en état de faire goûter les douceurs du repos à son monde dans un Pays qui n'a rien souffert des campagnes passées.

IV. C'est pareillement aux instances du Maréchal de Noailles que s'est rendu le Comte de Kevenhuller pour l'observation de l'armistice envers les Espagnols. Il n'y avoit pas encore donné les mains, lorsqu'un Détachement de ses Troupes enleva à Boulogne les malades Espagnols qui y étoient, cependant il a désapprouvé cette conduite. Le Marquis Davia, qui commandoit le Détachement, s'en

est justifié sur un ordre verbal, qu'il assura avoir reçu à ce sujet du Marquis Luchesi; mais ce dernier soutenant le contraire, ils couperent court à la dispute par un duel. Ce fut le Marquis Davia qui envoya le Cartel au Marquis Luchesi. Le lieu & l'heure ayant été déterminés, ils s'y battirent à coups de pistolet. Luchesi après avoir manqué son coup, fut blessé au deuxième coup de Davia. On l'a porté à Boulogne, où il est mort de sa blessure. Il est Sicilien, & le Marquis Davia natif de Boulogne & neveu du Cardinal de ce nom. Ils étoient tous deux Officiers de Cavalerie au service de l'Empereur. Comme ce duel a fait beaucoup de bruit dans ce Pays, & qu'il a été entrepris sur un sujet qui a fait également du bruit, j'ai crû devoir en faire mention en cet endroit.

V. Quant aux Piémontois, pour ne courir aucun risque, le Roi de Sardaigne ordonna dès la fin de Novembre qu'ils eussent à se conformer à l'Armistice, même à se retirer moitié dans le Piémont, selon l'intention des Généraux Impériaux & François: L'autre moitié, avec 44. Bataillons & quelques Escadrons de Troupes Françaises, ont leurs quartiers dans le Milanez. Le Maréchal de Noailles fera pendant l'hiver sa résidence dans la Capitale de ce dernier Duché, dont il se chargera du Gouvernement, au contentement des Habitans qui en espèrent la cessation des demandes du Roi de Sardaigne. Déjà les Commissaires établis par ce Général tirent le paiement de la *Diaria* que ceux de S. M. Sardaignoise avoient levé jusqu'à présent.

VI. La première entrevûe du Duc de Noailles avec les Généraux de l'Empereur, depuis la cessation des hostilités, se fit à Montoite le premier Decembre, où il se rendit de son quartier de Bozo'o, invité par le Baron de Wurgenau qui étoit venu à
sa

sa rencontre. Mr. le Maréchal accompagné du Marquis de Maillebois & du Comte de Lautrec entra dans la Place avec trois Carrosses à six chevaux qu'on avoit envoyés au - devant de lui, au bruit d'une salve de l'Artillerie & de la Mousqueterie de la Garnison; les Troupes étoient rangées en haye à son passage, & les habitans bordoient les ruës; Il fut descendre chez Mr. de Wurgenau, où le Comte de Stampa & le Général de Kevenhuller vinrent lui rendre visite. Mr. de Kevenhuller avoit auprès de lui le Prince de Saxe - Hildbourghausen & le Comte de Traun. Après une conference où on leva ce qui avoit retardé jusqu'alors à Verone la signature des articles de la suspension d'armes, & l'accession des Espagnols à l'Armistice, le Duc de Noailles & les Généraux qui l'accompagnoient allèrent dîner chez le Comte de Stampa qui avoit fait préparer une table servie de 80. couverts. Tous les Généraux de l'Empereur qui étoient en Ville, & diverses autres personnes de rang y furent invités: On y but à la santé de l'Empereur, du Roi de France, & à la bonne paix, & à chaque santé on fit une décharge de l'Artillerie & de la Mousqueterie. Après le repas Mr. le Marechal, fort content de la reception qu'on lui a faite, retourna à Bozolo: Il reçut en sortant de Mantouïe les mêmes honneurs qu'à son entrée. Du depuis il est allé s'aboucher encore avec le Comte de Kevenhuller à Boulogne, où ce Général étoit arrivé, conduisant son Armée dans les Etats du Pape; ensuite à Florence avec le Duc de Montemar.

Ce fut le 17. que Mr. de Noailles arriva dans cette dernière Ville avec ses deux fils: Il y fut reçu avec beaucoup de distinction, le Grand Duc lui ayant aussi - tôt envoyé les presens ordinaires. Chacun tâche de pénétrer le sujet de l'abouchement

des deux Généraux François & Espagnol , mais jusqu'ici inutilement. On ignore aussi où tendent certaines mesures que prend le dernier. A en juger par l'envoi qu'il a fait de son Artillerie de Campagne à Sienne , il y auroit apparence que son dessein est de retourner dans le Royaume de Naples. Mais il ne doit pas être surprenant que les vûes de Mr. de Montemar sont si peu pénétrables, lui-même en a-t-il de bien déterminées après la déclaration qu'on a remarquée ci-dessus de Don Joseph Pazinho ? Cependant il se renforce dans le Grand Duché , & y a pris son quartier à Prato , en attendant qu'on trouve les temperamens pour prévenir qu'on n'y porte la guerre. Mr. de Noailles a dépêché à ce sujet un Courier à Madrid.

VI. Outre le Mantouïan évacué par les François, ils vont en faire autant du Modenois, pour le restituer avec la Capitale au Duc de Modene qui y est attendu de Boulogne. Une partie de leurs Troupes doit ensuite retourner en France, sur-tout les Bataillons de milices avec les quatre de Fuseliers de montagnes ou Miquelets, qui n'ont été d'aucune utilité en Lombardie. Les Impériaux au contraire se renforcent dans ce Pays, puisque leur Armée doit être actuellement de 56. Bataillons sans la Cavalerie qui est aussi fort nombreuse. Elle sera encore plus formidable vers le Printems par la jonction de divers corps de Troupes qui doivent se mettre incessamment en marche, & par conséquent en état d'agir efficacement contre les Espagnols, si, contre l'opinion commune, la Cour de Madrid refuse d'acquiescer à ce qui a été réglé à Vienne par rapport aux Etats d'Italie.

VII. *Mantouïe* n'est plus dans la disette d'aucunes provisions; tout y vient en abondance depuis que le Blocus en est levé, & la garnison en a été changée.

changée. Rien ne manque non plus aux fortifications tant au - dedans qu'au dehors; elles sont toutes dans un état parfait. Les Habitans de leur côté ravis de la nouvelle situation où ils se trouvent, ont donné publiquement à ce sujet de grandes marques de réjouissance chacun à sa façon. Venons à présent aux quartiers d'hiver assignés aux Troupes Impériales dans ce Duché, & les autres Provinces où on les a en partie distribuées.

Il y a dans Mantoüe 9. Bataillons tirés des neuf Régimens suivans : de Saxe - Hildbourghausen, de Welleck, de Furstenbulch, de Harrach, d'Ogilvi, de Seckendorff, de Baden, de Leopold - Palfi, & de Saverstein. Outre ces neuf Bataillons il y a dans le *Mantouïan* sous les ordres du Baron de Suckou Lieutenant - Général, & du Comte de Königsegg Général - Major, les six autres qui suivent.

Bataillons.

De Suckou	2
Leopold Palfi	1
Seckendorff	1
Baden	2

Dans le *Trentin*, sous les ordres du Baron de Lindesheim, Général Major.

De Saverstein	1
Furstenbulch	1
Harrach	1
Leyngstein	1

Dans l'Etat de *Venise* sous les ordres du Comte de Botta, Lieutenant - Général, & du Général-Major de Reitzenstein.

De Welfeg	2
-----------	---	---	---	---	---	---

Danz

	Bataillons.
Daun	2
Neipperg	2
Traun	2
Orelli	1
Charles-Lorraine	1
Diesbach	1

Avec ces onze Bataillons il y aura dans l'État Venitien la Brigade d'Etclavons, celle de Croates, six Compagnies de Rasciens, avec les Bataillons suivans venus en partie de Hongrie, & attendus en partie du Rhin.

De Neipperg	1
Wolffembuttel	1
Diesbach	3
Muffling	3
Rumpff	3

Dans le *Ferrarois*, & à ce que l'on prétend, dans le *Boulonnois*, sous les ordres du Baron de Wachtendonck, Lieutenant-Général, & du Comte de Broun, Général-Major.

De vieux Wallis	2
Wustleriz	2
Wachtendonck	2
Grand Maître de l'Ordre Teutonique	1
Wenceslas Wallis	1
Giulau	2
Gui Staremberg	2
Kônigslegg	2
Max Staremberg	2
Tungen	2
François Wallis	1

Saxe-

Saxe-Hildbourghaufen	1
Wettes	1
Bareith	1

Dans la *Toscane*, sous les ordres du Comte de Leutrum Lieutenant - Général, & du Général-Major Sterothal.

De Wolffembattel	1
Wurgenan	2
François-Lorraine	3

On destine encore pour la *Toscane* six Régimens de Cavalerie & deux de Hussars. Le reste de la Cavalerie est dans l'Etat de l'Eglise; sçavoir, dans le *Ferrarois* les Régimens d'Althan, Veterani, Lichtenstein, Diemar, Saxon-Gotha, Charles Palfi; & dans la *Romagne*, les Régimens de Darmstarr, Hohenzollern, Jörger, Kevenhuller, Jean Palfi, Hamilton, avec les Régimens de Hussars de Desfossi & de Havor.

C'est ainsi que sont reparties ou que doivent l'être les Troupes de S. M. Imp. en Italie.

VIII. La *Toscane* en doit renfermer un bon nombre, pour les raisons, sans doute, couchées dans les préliminaires signés à Vienne. Les Espagnols d'ailleurs y ont toutes leurs forces. Livourne en fourmille; c'est là où continuent d'arriver les renforts qui leur viennent de Catalogne, de l'artillerie, les sommes pour le payement de leurs Troupes. Le Duc de Montemar y a tout réglé d'une manière qui fait concevoir que la Cour de Madrid est fort attachée à la conservation du Grand Duché.

IX. *Genes*. La Maison Pinelli n'ayant pû obtenir deux mois de délai qu'elle demandoit pour dimi-

nuer l'espace d'affront qu'elle sent du rappel de son parent de l'île de Corse, s'est donné tous les mouvemens afin de retarder d'un jour à l'autre le départ du Chevalier Rivarola nommé Commissaire de la République en Corse à la place du Chevalier Pinelli. Elle s'est opposée d'un côté aux appointemens que demandoit Mr. Rivarola, d'un autre côté à l'autorité dont on doit le revêtir, & à plusieurs autres choses, dans l'esperance de gagner par ces sortes de menées ce qui ne lui a point été accordé autrement : Mais non-obstant ces chicanes le Chevalier Rivarola a reçu les derniers ordres de partir avec un pouvoir presque illimité. Cependant il étoit encore à Genes vers le milieu du mois de Decembre, sans même avoir encore pour lors fixé le jour de son embarquement. Il semble qu'il ne l'a différé qu'afin de faire à present la cour aux Pinelli, dont il a néanmoins triomphé du crédit & des intrigues. Il en apprehende, sans doute, la vengeance. Voilà comme on sent le mal que peut causer dans une République une famille trop puissante ; sans brusquer cette Famille, on ne sçauroit procurer le bien désirable à la Patrie : Après l'avoir brusquée, on croit devoir se mettre à couvert de son ressentiment.

Ces délais ont été mis à profit par les Corfes Rebelles, pour mettre leur recolte en lieu de sureté, & pour continuer les preparatifs de guerre. Il n'y a, ce semble, que la visite d'un corps d'Impériaux, qui les intimideroit de nouveau, après une paix generale. Ils en sont menacés ; & la chose seroit de facile exécution, l'Empereur devant avoir & conserver en Italie plus de forces que ce Monarque n'y en a eu jusqu'à present.

✶ X. Rome. Les Préliminaires pour la paix signés & ratifiés à Vienne ont été communiqués au Pape
par

par les Ambassadeurs de l'Empereur & du Roi Très - Chrétien. La France en vûë de lever les difficultés qui ont retardé Sa Sainteté dans la reconnaissance du Roi Auguste pour Roi de Pologne & grand Duc de Lithuanie, l'a fait aussi prier de ne point le roidir davantage sur ce point, quoiqu'elle eut reconnu d'abord le Roi Stanislas. Cette demande de la Cour de Versailles ne pouvant manquer d'avoir son effet, Clement XII. a reconnu le Roi Auguste légitime possesseur du Trône de Pologne, par un Bref qu'il a fait envoyer à S. M. à Varsovie, par le Cardinal Camerlingue, Protecteur de Pologne. Ainsi le St. Siège ne laisse plus rien désirer sur cette affaire. La Cour d'Espagne continuë de son côté les instances pour que l'Infant Don Carlos soit aussi reconnu Roi des deux Siciles; mais il y a aparence qu'on n'en fera rien que celle de Vienne n'eur fait en faveur de S. A. R. ce que la France a fait pour le Roi Auguste. Le Pape s'est néanmoins rendu à tout ce qui a été sollicité en faveur de l'Infant Don Louis: L'ayant nommé Archevêque de Toledo, Sa Sainteté vient d'en faire un nouveau Prince de l'Eglise, en lui conferant le Chapeau rouge dans un Consistoire secret tenu au Palais de Monte - Cavallo le 12. Decembre dernier. Voici ce qui fut observé à cette occasion.

Avant le Consistoire les Cardinaux qui y assistent avoient tenu une Congrégation de cérémonial, & une autre touchant l'élection du nouveau Membre du Sacré College, où l'on délibéra sur les titres à donner au nouveau Cardinal, & sur l'inscription que porteront les Lettres qu'on lui écrira, & qui doit être: *A son Altesse Royale, Monseigneur le Cardinal de Bourbon, Infant d'Espagne.* Ce consistoire commença par la préconisation

tion de quelques Evêchés & Abbayes. L'Extra-
omnes ayant fait ensuite retirer ceux qui ne de-
 voient pas être présens, Sa Sainteté créa *Cardinal*
de la Sainte Eglise l'Infant Don Louis d'Espagne,
 Archevêque de Tolède, en le traitant d'*Altesse*
Royale Eminentissime ; avec titre de l'Eglise de
Ste. Marie della Scala. Cette création fut suivie
 du bruit du Canon du Château St. Ange, & du
 son des cloches du Mont Citatorio qui l'annonce-
 rent au peuple. A l'issuë du Consistoire, les Car-
 dinaux créatures de Clement XII., avec le Car-
 dinal Belluga rendirent une visite de reconnoi-
 sance au Cardinal neveu de Sa Sainteté ; ensuite
 tout le Sacré College alla complimenter le Car-
 dinal Aquaviva ; la Noblesse Romaine, plusieurs
 Prélats & Princes en firent de même. L'après-mi-
 di, Son Eminence, suivie de sept Carrosses &
 de tout ses domestiques en habits de *gala*,
 rendit visite à son tout à la Maison Corsini. Le
 soir les Hôtels des Cardinaux, Prélats & Sei-
 gneurs affectionnés à la Couronne d'Espagne fu-
 rent illuminés magnifiquement, & en particulier
 les Palais d'Espagne & de Farnese, & les Eglises
 des Nations Françoisë & Espagnole. Le Cardinal
 Aquaviva a donné aussi au sujet de l'élection de
 l'Infant Don Louis un concert de voix & d'in-
 strumens dans le grand Salon du Palais d'Espa-
 gne, pour la Noblesse des deux sexes ; & pour
 le peuple, une musique de plus grand bruit sur la
 Gallerie du toit de son Palais, qui étoit entière-
 ment illuminée. Le soir suivant ces rejouissances
 recommencerent sur le même ton, & le 14. son
 Eminence remercia le Pape de la part de L. M.
 Cath.

Le Prince élevé au Cardinalat n'est âgé que de
 huit ans & quelque mois, étant né le 15. Juillet.

1727. Le Duc Don Philippe Corsini, neveu du Pape, est nommé pour lui porter le Chapeau, & Don Constantio Santobono, la Barette. Le Cardinal Corsini a déjà tenu une conference avec le Maître de cérémonies du Pape, en présence du Cardinal Palferi, afin de regler la maniere dont le Prélat & le Duc délivreront le Chapeau & la Barette au jeune Cardinal. En attendant, le Cardinal Secrétaire a envoyé un Courier à Madrid pour y porter la nouvelle de cette promotion, & le Cardinal Aquaviva un de ses Scopatori privés avec tout l'habillement d'un Cardinal, fait sur le corps d'un enfant de même taille que l'Infant Don Louïs. Cette dernière Eminence a dépêché aussi des Exprés à Naples & à Parme pour y porter la même nouvelle.

XI. Dans l'incertitude où l'on est à Rome du train que prendront les affaires generales, & des suites qu'auront entr'autres la retraite de l'Armée Espagnole en Toscane, l'entrée des Impériaux dans le Ferrarois & le Boulonnois, & l'envie qu'ils marquent de s'y établir, il y a des conferences & des Congrégations continuelles. On y a résolu d'abord d'accorder aux Troupes de l'Empereur les quartiers qu'ils ont déjà pris dans l'Etat de l'Eglise, & l'on s'est contenté jusqu'ici de réiterer les Protestations qui ont déjà été faites par rapport au Decret de la Quadruple Alliance touchant la nature de la dépendance des Duchés de Parme & de Plaisance: Mais Mr. Lercari va se rendre chez tous les Princes Catholiques pour leur faire de bouche des remontrances sur ce point important.

XII De *Ravenna*. Les ouvriers que le Cardinal Alberoni employe à creuser un canal pour y faire couler les Rivietes de *Romo* & *Montone*, ont trouvé sous terre un plancher à la Mosaïque sur lequel
on

on voit la figure de quelques oiseaux, qu'on croit être ceux que les Payens nommoient les *Augures Sacrés*. Ils y ont aussi trouvé diverses urnes de marbre, & une pierre avec une inscription par laquelle il paroît qu'il y a eu dans ce lieu un Temple dédié au Dieu *Mars*, & bâti par ordre de Longin, Consul Romain, de la Famille du Centencer qui perça d'une lance le côté du Sauveur du Monde.

XIII. *Naples*. La nouvelle conjoncture des affaires par rapport aux Préliminaires de Paix signés à Vienne, & à la suspension d'armes publiée en Lombardie, a occasionné la tenuë de divers Conseils au Palais, & l'on y a résolu, entr'autres choses, de pourvoir à tout événement à la sûreté des Côtes & des Places fortes de ce Royaume. Les ordres sont même déjà expédiés de mettre sur pied la Milice, & de la faire marcher vers les Provinces situées le long de la mer Adriatique. Il est aussi ordonné non-seulement au Gouverneur de Gaëte, mais à tous les autres des Places fortes & des Châteaux, d'en faire repater les fortifications, & remplir les magasins de provisions & munitions nécessaires.

Le Camp que nous dûmes le mois passé se former à Pescara, est d'environ dix mille hommes tant Infanterie que Cavalerie. C'est le Duc de Berwick qui le commande : On fait à Naples un amas considérable de vivres pour les Troupes qui y sont, & l'on y a envoyé du canon & autres munitions de guerre. On juge ces précautions nécessaires dans les circonstances présentes qui occupent autant le Gouvernement que la reformation de divers établissemens, & l'érection de plusieurs autres qui se font dans le Royaume depuis le Regne de l'Infant d'Espagne. Nous n'entreons point dans le détail
de

de ces particularités qui n'interessent que les Nationaux. Mais de ces changemens il résulte naturellement de grands mécontentemens , sur-tout des ordres qu'ont reçu diverses personnes du premier rang de se retirer sans délai du Royaume. Du nombre de celles ci est, entr'autres, le Prince Ottojano , à qui le Régent de la Vicairie annonça le 23. Decembre la Sentence de son exil. Il voulut faire des remontrances & de bouche & par écrit , mais pour toute réponse on lui insinua qu'il avoit été souffert trop long-tems , & qu'il eût à prendre la route de la Sicile, afin de se rendre à Palerme auprès du Marquis de Grazia-Reale , qui doit lui declarer le sujet de sa disgrâce, & lui intimiser de nouveaux ordres.

A R T I C L E V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, , depuis le mois dernier.

I. **O**N ne peut gueres entrer en d'autres réflexions sur la Cour de Madrid touchant la conjoncture presente, qu'en celles qu'on a faites le mois passé au commencement de l'Article d'Espagne , les choses n'étant pas plus avancées , du moins au sçû du public , qu'elles l'étoient alors : Mêmes nœuds de difficulté à trancher , mêmes conférences & plus fréquentes encore pour y parvenir, allées, venues de Couriers ; voilà ce qu'on remarque à Madrid où Leurs Majesté & le reste de la famille Royale, sont actuellement pour y passer l'hyver. Les soins par consequent dont cette Cour est occupée par rapport aux affaires d'Italie , sont

la cause principale du peu de changement qui arrive dans l'état de ses différends avec le Roi de Portugal. En effet, on ne travaille que superficiellement à les porter à leur fin; on a cependant donné ordre aux Troupes qui sont sur les Frontières du Portugal, de se séparer & d'aller prendre des quartiers d'hiver. S. M. Portugaise a ordonné la même chose aux siennes; ainsi, en attendant que la saison soit propre à rentrer en campagne, on se flatte que l'ancienne harmonie sera rétablie entre les deux Cours.

II. Les Escadres Espagnole & Francoise sont toujours à la Rade de *Cadix*; mais la Flotille composée de quatre vaisseaux de guerre & de neuf Navires marchands, en a mis ensis à la voile le 22. Novembre, sous les ordres de l'Amiral Pinrado, & deux autres Vaisseaux de guerre ont dû la suivre immédiatement, vers *Carragene* & *Porto-Bello* avec les registres: Ils serviront ensuite de Gardes-Côtes. Il y a aussi divers Bâtimens de transport chargés de provisions & munitions de guerre pour les Troupes du Roi en *Toscane*, qui sont partis depuis des Ports de *Catalogne*, & qu'on sçait déjà arrivés à *Livourne*.

III. Le 3. Decembre que la Cour étoit encore à *Lescorial*, on tint un Chapitre de l'Ordre de *St. Jacques*; l'Infant *Don Louïs Archevêque de Tolède*, & presentement Cardinal de la Sainte Eglise, y prit l'habit avec les formalités ordinaires. Il fut armé Chevalier par l'Infant *Don Philippe*, qui est Commandeur dans le même Ordre. Le *Marquis de Santa-Cruz*, *Majordôme-Major de la Reine*, lui servit de *Parain* dans cette occasion; & le *Duc de Medina-Celi*, *Grand Ecuyer de la Reine*, & *Mr. Patiño*, *Conseiller d'Etat* & *Secrétaire des dépêches*

ches universelles , lui mirent les éperons. Après la Cérémonie tout le Chapitre eut l'honneur de baiser la main de L. M. qui assisterent à cette fonction, avec le Prince & la Princesse des Asturies. C'est Don Alphonse de Venegas , Religieux de l'Ordre de St. Jacques qui avoit benî l'habit dont l'Infant Don Louïs a été revêtu ; & en cette considération il vient d'être fait Chapelain Major du Roi. Entt'autres Emplois que S. M. a conferés depuis la fin de Novembre , c'est une place de Marechal de Camp de ses Armées que remplit Don Melchior de Solis y Gante , Duc d'Atrisco. Le Roi a disposé aussi du Regiment de Tolède , Infanterie , en faveur du Colonel Don Simon da Azaparren.

IV. Le Comté de Montijo , Ambassadeur d'Espagne à la Cour de Londres , est à Madrid depuis le 19. Decembre qu'il y arriva , ayant pris la route par Paris pour y conferer avec le Ministère de France , ainsi qu'on l'a remarqué le mois dernier. Après avoir rendu ses respects à L. M. & à la famille Royale ; il a fait rapport au Roi de ses conférences avec le Cardinal de Fleury & les autres Principaux Ministres de S. M. T. C. Il en a entamé d'autres avec Mr. Patinho , & Mr. Keene , Ministre d'Angleterre , qui peut-être ne seront pas bien fréquentes , puisque son séjour à Madrid est limité à ce qu'on pretend , à un tems fort court , devant resourner incessamment à Londres.

Le 24. On fit au Palais de Madrid la cérémonie de revêtir l'Infant Don Louïs des habits Ecclésiastiques , & de lui donner la premiere Tonsure.

On n'a rien de particulier à dire du Portugal. Cette Cour que son démêlé avec celle de Madrid avoit mis dans une espece d'agitation , rentre dans

le sein de son ancienne tranquillité , quoique le démêlé subsiste pour n'être point encore terminé, & que la Flotte Angloise couvre toujours le *Tage*.

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE , depuis le mois dernier.

I. **L**Es espérances d'une réunion parfaite de cette Cour avec celle de Vienne, augmentans de jour en jour, on est d'opinion que l'Espagne acquiescera, ou affectera du moins d'acquiescer, à ce qui a été réglé à Vienne, pour ne point paroître la cause du retardement de la paix générale dont l'Europe est flatée. On sçait qu'elle est fort attachée à la conservation de la Toscane, qui, en conséquence des préliminaires, dont la ratification est venue de Vienne, doit passer en d'autres mains; mais pour la satisfaire, il semble qu'on se portera à chercher un temperament par raport à la succession de ce Grand Duché. Quoiqu'il en soit, Mr. du Theil, premier Commis des affaires étrangères, se rend à Vienne, muni d'amples pleins pouvoirs. Comme il est fort au fait des affaires d'Espagne, où il a été chargé ci-devant d'une négociation d'importance, on présume que sa commission regarde en partie les affaires relatives à cette Couronne, par raport à la conjoncture présente, & l'on en attend un succès heureux. Il va au reste relever Mr. de Lestang, & continuer le travail du grand ouvrage qui a occupé celui-ci, & avant lui Mr. de la Beaume. On dit qu'il prendra le caractère d'Envoyé extraordinaire
du

du Roi, en attendant que le Marquis de Mirepoix s'y tende en qualité d'Ambassadeur.

II. La paix avec l'Empereur paroît d'autant plus certaine, qu'on en confirme la conclusion; & si la publication en est différée, ce n'est, dit-on, que parce qu'on veut en même-tems annoncer la pacification générale à laquelle on travaille. On la croit & bien certaine & peu éloignée, puisqu'on assure que le Prévot des Marchands de la Ville de Paris a déjà ordre de faire travailler aux préparatifs pour des réjouissances publiques, lors de cette annonce. Pour cet effet le Sr. Servandoni, Décorateur de l'Opera, n'a point tardé de donner l'idée d'une décoration illuminée devant l'Hôtel de Ville qui seroit également singulière & magnifique. Comme les armes de la Ville sont un Vaisseau, la façade de l'Hôtel représenteroit un grand Vaisseau illuminé du haut en bas, porté & nageant sur une Mer dont les décorations seroient éclairées par derrière. La face dudit Vaisseau seroit en charpente bien consolidée avec les ornemens, décorations & attributs convenables à la fête, & l'on communiqueroit à ce Vaisseau par les fenêtres de l'Hôtel de Ville, qui en seroit comme le corps: Le long du Vaisseau il regneroit une galerie & une balustrade; & pour le feu d'artifice on élèveroit au milieu de la Place sur neuf piliers la représentation du Temple de la Paix dans un goût superbe.

III. Mais en attendant cette Paix, le Roi Stanislas, après tant d'efforts vainement employés en sa faveur, va revenir en France, ou bien il se rendra dans le Duché de Bar pour y faire sa résidence. On lui a envoyé encore depuis peu de grosses sommes à Königsberg, qui, sans doute, seront les dernières qu'il y touchera. Il y a toute apparence que le Marquis de Monti accompagnera ce Prince dans son

retour, & peut-être quelques-uns des Seigneurs Polonois qui lui ont été affectionnés, & le font encore assez, pour aimer mieux abandonner leur Patrie que sa personne.

IV. Le Prince della Torella Carraccioli, Ambassadeur de l'Infant Don Carlos en qualité de Roi des deux Siciles, s'est enfin rendu à Versailles, où il a eu l'honneur de saluer le Roi. Le 29. Decembre que Mr. le Garde des Sceaux donnoit audience aux Ministres étrangers, il saisit cette occasion pour s'en approcher & lui déclaret, qu'il n'avoit pas encore reçu de la Cour la réponse qu'il en attendoit, afin de pouvoir lever les difficultés qui jusques-là l'avoient empêché d'avoir audience du Roi. On regarde cette déclaration comme une preuve que l'Espagne n'a pas encore accepté les préliminaires de paix. Cependant l'on ne doute pas qu'à la fin elle n'y donne les mains, & que le Roi Catholique de son côté ne concoure à rendre la paix générale ; les frequens Exprés qui arrivent de Madrid à Versailles sont chargés de dépêches qui le font esperer.

V. Quand cette Paix sera faite, les nouvelles d'une espece differente, & telles que les suivantes occuperont de nouveau les écrits publics.

Mr. le Maréchal de Coigni est revenu du Rhin à Paris, & le Prince héréditaire de Modene de ses voyages en Hollande & en Angleterre. Le Comte de Belleisle y est aussi arrivé de Metz, & a eu l'honneur de rendre ses respects au Roi à Versailles, de même que le Maréchal. S. M. leur a fait un accueil des plus favorables : On publie que pour récompenser les services de Mr. de Belleisle, Elle a dessein de le créer Maréchal de France.

VI. On a fait à Paris une Epée d'or garnie de diamans de la valeur de plus de 300. mille livres, y en ayant un entr'autres au pommeau qui a été acheté

acheté 77. mille livres d'un fameux Jouvaillier de cette Ville. On assure qu'elle est destinée pour le Duc de Lorraine; que le Roi lui en fera present le jour de ses nœces avec la Sérénissime Archiduchesse fille ainée de L. M. Imp., qu'il doit épouser le 12. du present mois de Fevrier; que le Roi a fait faire aussi une Montre & une Tabatiere d'or également enrichie de diamans pour la Princesse future Epouse de ce Prince. Au surplus on fait monter à de grosses sommes les dépenses pour la cérémonie de ce mariage que font faire dans la même Ville le Duc de Lorraine & les principaux Seigneurs de la Cour. On y travaille à des habits superbes, & l'on fait des achats considérables en toutes sortes de bijoux. Nous verrons ci-après les préparatifs qu'on fait à Vienne pour la même cérémonie. Les Princes de la Maison de Lorraine qui sont dans le Royaume, souhaiteroient se rendre à Vienne pour assister à ce Mariage, s'ils n'appréhendoient pas les difficultés qui pourroient survenir pour le rang. Mais on apprend que le Prince Charles de Lorraine frere du Duc Regnant s'y rend de Luneville.

VII. Le premier jour de l'an, L. M., Mgr. le Dauphin & Mesdames de France reçurent à cette occasion les complimens ordinaires des Princes & Princesses du Sang, des Seigneurs & Dames de la Cour, des Ministres étrangers, des Députés des Cours superieures, & du Corps de Ville. Le Roi n'a point fait ce jour-là de promotion, comme on s'y étoit attendu. Mgr. le Dauphin n'a pû être non plus mis sous la direction des hommes, au tems fixé, parce que ses appartemens n'étoient pas encore prêts à Versailles. Mais ce Prince a dû y être mis le 15. que Sa Majesté devoit créer alors plusieurs Ducs. L'Abbé de la Ruë s'est excusé d'accepter l'Emploi de Sous-précepteur de S. A. R. sous prétexte qu'il

à la vûë trop basse, & c'est l'Abbé de St. Cyr, Grand Vicairé de l'Archevêque de Tours, qui l'est à sa place. L'Abbé de Marbœuf, Grand Vicairé de l'Archevêque de Roïen, en est nommé Lecteur.

VIII. La Reine est à présent dans le huitième mois de sa grossesse, & la Duchesse de Bourbon dans le quatrième; la grossesse de cette dernière Princesse fut déclarée au commencement de Janvier, & cause une grande joye à la Maison de Condé. Elle porte au col une pierre que la Marquise de Ménard lui a envoyée, & qui doit avoir la vertu d'empêcher les fausses couches.

XI. Par Arrêt du Conseil d'Etat du 18. Decembre, le Roi ordonne la suppression d'un Livre intitulé: *Catechisme, ou Instructions sur les principales verités de la Religion Catholique, imprimé par ordre de Mgr. l'Evêque d'Auxerre &c.* Et une feuille qui porte titre de *Très-humbles remontrances de quelques Curés du Diocèse d'Auxerre, au sujet de la Doctrine contenuë dans ce Livre.* Voici la teneur de cet Arrêt, qui découvre les motifs qui ont porté le Conseil d'Etat à supprimer les deux ouvrages dont on y fait mention.

LE Roi s'étant fait représenter un Livre imprimé sous le titre de *Catechisme, ou Instruction sur les principales verités de la Religion Catholique, imprimé par ordre de Monseigneur l'Evêque d'Auxerre, pour l'usage de son Diocèse. 1735. Et une feuille imprimée sous le titre de Très-humbles Remontrances de quelques Curés du Diocèse d'Auxerre à Mgr. l'Evêque d'Auxerre, au sujet de la Doctrine du Catechisme qu'il vient de donner dans son Diocèse. Sa Maj. auroit reconnu que ces deux*
Ouvrages

Ouvrages ont été imprimés sans privilege, ni permission, sans nom d'Imprimeur, & sans marquer le lieu de l'impression : Et comme une pareille contravention aux Ordonnances & Reglemens de Pôlice, merite d'autant plus d'être réprimée, que le Livre & l'Ecrit dont il s'agit, pourroient donner lieu de renouveler des disputes dangereuses, Sa Majesté étant en son Conseil, a ordonné & ordonne, que ledit Livre imprimé sous le titre de Catechisme ou Instruction sur les principales veritez de la Religion Catholique, imprimé par ordre de Mgr. l'Evêque d'Auxerre pour l'usage de son Diocèse 1735. & ladite feuille intitulée, Très-humbles Rémontrances de quelques Curés du Diocèse d'Auxerre à Mgr. l'Evêque d'Auxerre, au sujet de la Doctrine du Catechisme qu'il vient de donner dans son Diocèse, seront & demeureront supprimés. Enjoint à tous ceux qui en ont des Exemplaires de les remettre incessamment au Greffe du Conseil, pour y être supprimés. Fait S. M. très-expresses inhibitions & défenses à tous Imprimeurs, Libraires, Colporteur, ou autres, de quelque état, qualité & condition qu'ils soient, d'en imprimer, vendre, debiter, ou autrement distribuer, à peine de punition exemplaire. Et sera le present Arrêt lu, publié & affiché par tout où besoin sera. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Maj. y étant, tenu à Versailles le 18. Decembre 1735. Signé, P H E L Y P E A U X.

Il paroît aussi une Ordonnance de l'Archevêque de Paris, renduë à la réquisition du Promoteur de l'Officialité, qui casse & annule une procedure faite à la même Officialité du tems du feu Cardinal de Noailles, pour constater quatre prétendus miracles operés par l'intercession de l'Abbé Paris.

X. Quoi qu'on dise de la rareté de l'argent dans
le

le Royaume, & qu'il est épuisé tant par les grosses & fréquentes sommes envoyées en Pologne au sujet du Roi Stanislas, & à ce Prince même depuis qu'il fait son séjour à Königsberg, qu'à cause des grands frais occasionnés par la guerre, toutes les Tonnes ne laissent pas d'être remplies, de même que les 600. mille livres de rentes au denier 20. que le Roi a créées en vertu de l'Édit que nous avons rapporté dans nos derniers mémoires, page 40.

XI. L'Académie Française nomma le 20. Décembre l'Abbé de Seguy pour remplir la place dans cette Académie vacante par la mort de Mr. Adam, Secrétaire du Prince de Conti. L'Abbé Seguy est celui qui a prononcé avec beaucoup d'applaudissement l'Oraison funèbre du feu Maréchal de Villars.

XII. Les nouvelles de Suisse portent que les troubles qui sembloient appaisés dans le Comté de Toggenbourg, dont nous avons parlé il y a quelques mois, ont recommencé avec plus de fureur qu'auparavant, & qu'une troupe de Toggenbourgeois a cruellement massacré un Capitaine nommé Keller, & ci-devant Sénateur, & Mr. Riedlinger, aussi Sénateur, Grand Baillif & Stadhalter de Lichtenstig. Les mêmes nouvelles portent aussi que le renouvellement de l'Alliance avec la Couronne de France a été de nouveau agité dans l'Assemblée des Députés de quelques Cantons.

XIII. *Lorraine.* Mgr. le Prince Charles de Lorraine, partit le 6. Janvier de Lunéville pour Vienne, afin d'y assister à la brillante cérémonie du Mariage de S. A. R. son frère avec la Sérénissime Archiduchesse Marie-Thérèse fille aînée de L. M. I. qui doit se célébrer le 12. du présent mois de Février. Le départ de ce Prince a causé d'autant plus de peine à tous les Sujets de cet Etat, qu'il

en est extrêmement chéri, & qu'ils craignent de ne point le revoir si-tôt, s'il est vrai surtout que S. M. Imp. lui destine la Viceroyauté d'Hongrie que conserve encore le Souverain. Les Grands Officiers de la Couronne de Lorraine, se disposent aussi à le rendre à Vienne, y étans mandés par S. A. R.; & pour paroître avec éclat à la cérémonie du Mariage de leur auguste Maître; ils ont envoyé à Paris faire des achats considérables en toutes sortes d'étoffes d'or & d'argent, & autres effets précieux. Ces Seigneurs, au nombre de quatre, sont Mrs. de Tornielle, Marquis de Gerbevillé, Grand Chambellan de Lorraine; le Prince de Craon, Grand Secuyer de Lorraine; le Marquis de Lenoncourt; & le Marquis de Lamberti. Une quantité de Seigneurs Lorrains doivent les accompagner; les équipages de ces derniers seront également superbes & magnifiques. On travaille déjà à de grands préparatifs à *Luneville* & à *Nancy* pour les réjouissances qui se feront le jour du Mariage de S. A. R. Nous aurons soin d'en donner dans son tems une relation exacte à nos Lecteurs.

Nous aprenons de Rome que la Cour de Vienne ayant fait demander au Pape par le Cardinal del Giudice la dispense pour ce Mariage, à cause de l'affinité qui est au troisième degré entre S. A. R. & la Sérénissime Archiduchesse, la future Epouse, Sa Sainteté l'accorda sur le champ, & chargea le Cardinal Olivieri d'en faire dresser le Bref, qui a été depuis envoyé à Vienne.

XIV. Mr. Sommier, Archevêque de Césarée, connu dans le public pour les sçavans ouvrages qui sont sortis de sa plume, ayant cinquante années de Prêtrise, chanta le premier Janvier à *St. Diez*, dont il est Grand Prévôt de l'Insigne Eglise, une Messe solennelle à cette occasion. Tout le Chapitre y

assist

assista, & ce qu'il y a de personnes distinguées en cette Ville. A l'issüé du Service divin, Mr. Sommier leur donna un grand repas; pendant lequel le Sr. François Boisseau, Maître de Musique du lieu, fit chanter une piece Latine en Musique de la façon, qui fut fort applaudie. La voici avec une version qu'on en a faite; suivie de deux Strophen qui y ont rapport.

In pergratam & faustam memoriam primæ Missæ, primo die anni 1686. celebratæ, & post quinquaginta annos primo itidem die anni 1736. ab eodem Sacerdote Illustrissimo ac Reverendissimo Domino JOANNE. CLAUDIO SOMMIER, Archiepiscopo Cæsariense, nec non Insignis Ecclesiæ Sandeodatenfis Præposito Magno repetitæ; Franciscus Boisseau in eadem perillustri Ecclesiâ Musicæ Præfectus edit, & cantat.

*F*as sit, ô Præsul, modò comparare
Sacra prophanis; mihi tempus, & res
Annunt: fas sit referare vestras
Carmine sortes.

Conferam Roma veteri recentem:
Grata sunt vobis utriusque fata:
Sæculi ludis pia Jubilæi
Tempora jungam.

Illæ (1) bis lustris decies peractis,
Istæ (2) sed primùm decimo soluto:

Inde

(1) Roma prophana celebrat annos quosque à suâ foundatione centesimos, qui sæculares dicebantur.

(2) Roma sancta olim quinquagesimum, nunc vigesimum quintum annum magni Jubilæi celebratione facrat.

des Princes &c. Fevrier 1736. 123

*Inde post quintum sua sacra pandit
Urbs nova lustrum.*

*Æmulus tantas simul undequaque
Colligis sortes. Decimum Sacerdos,
Insuper quintum prius assecutus,
Quinque supersunt*

*Lustra: qua faustis veniant diebus.
Hac tui, Præsul, memores amoris
Sapho & Amphion, lyra, carmen aquo
Omne pandunt.*

V E R S I O N.

QU'il soit permis, Prêlat, d'allier le profane
Au sacré, puisqu'en vous tout porte à les
unir;

Le passé, le présent, ainsi que l'avenir.
Muses, inspirez-moi, parlez par mon organe.

La Romaine Cité, l'Ancienne & la Nouvelle,
Toujours de votre esprit ont fait l'attention,
Toujours de votre cœur ont fait la passion,
De l'une & l'autre en vous je vois le parallèle.

L'ancienne de ses ans célébroit le centième,
Par des chants & des jeux séculaires nommés.
Ensuite la nouvelle a par ses Jubilés
Aux Fidèles d'abord fixé le cinquantième.

Le cinquième après vingt à présent fait le terme.
Avant le Sacerdoce autant avez vécu:
Cinquante en l'exerçant vous avez parcouru.
Fournissez-vous encore cinq lustres (1) de pied
ferme.

Amphion

(1) Un Lustre fait cinq années.

La Clef du Cabinet

Amphion (1) & Sapho (2), les vers & la Musique,
Des grands hommes souvent chéris & protégés,
Par vous, sçavant Prélat, de tout tems cultivés
Se joignent pour former cet heureux Pronostique.



R Assomblons-nous, & que chacun s'apprête
A prouver à l'envy son zèle & son amour;
La plus brillante Fête
Suffit à peine à ce grand jour.
Chantons, chantons un si digne Prélat;
Du haut rang qu'il occupe & l'honneur, & l'éclat
Sont dûs à son mérite.
A célébrer son nom la gloire nous invite.

Qu'il soit l'objet de nos concerts:
Il est aimé sur la Terre & sur l'Onde.
Annonçons à tout l'Univers
Ses Travaux, ses Vertus, sa Doctrine profonde.
A le voir, à l'aimer nous bornons notre envie;
Sa présence nous rend heureux.
O Ciel! d'une si belle vie
Prolongez le cours glorieux.

(1) Célèbre Musicien chez les anciens Grecs.

(2) Fille sçavante de l'ancienne Grèce, qui a inventé les vers Saphiques, de la mesure desquels sont les Latins, rapportez ci-dessus.

Le Sr. Boisseau en présentant ce Concert à Mr. Somnier, l'avoit accompagné de la Lettre suivante.

A Monseigneur l'Ilustissime & Reverendissime
Jean - Claude Sommier, Archevêque de Césarée,
Evêque Assistant du Trône Pontifical, Grand-
Prévôt de l'insigne Eglise de St. Diez, Abbé
Commendataire de Bouzonville, Conseiller d'Etat
de S. A. R. & Conseiller Prêlat en la Cour
Souveraine de Lorraine & Barrois,

MONSEIGNEUR,

JE profite de l'occasion d'une circonstance de votre
vie, pour donner à vôtre Grandeur quelque
marque de mon zèle. Le cours de vos années
s'est signalé par une infinité d'énarchois. Souffrez,
Monseigneur, que celui qui se présente aujourd'hui
soit la matière du Concert; que je prens la liberté
de vous offrir. D'autres génies plus heureux que
le mien, pourront s'exercer sur les grands sujets
que vous leur fournissez. Les progrès merveilleux
que vous avez faits dans les sciences & dans les
beaux arts, les preuves éclatantes que vous en don-
nez dans les différens Ouvrages, dont vous enri-
chissez la République des Lettres, les monumens
éternels de vôtre piété dans plusieurs Eglises, l'éle-
vation aux grandes Dignités que vous occupez avec
tant de gloire, la distinction que les Papes & d'au-
tres Grands Princes ont faite de la solidité de vô-
tre esprit & de votre mérite, laisseront toujours à
ceux qui vous suivront une abondante matière
d'éloges & d'excellens exemples pour cultiver leurs
talens, par la noble émulation que leur doit in-
spirer l'usage que vous faites des vôtres. J'ai l'hon-
neur d'être avec un très-profond respect. MON-
SEIGNEUR, DE VOTRE GRANDEUR,
Le très-humble & très-obéissant Serviteur FRAN-
ÇOIS-BOISSIAU, Maître de Musique de St. Diez.

ARTICLE V.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. **L**ES Commissaires Impériaux & François qui ont assisté aux Conférences que nous dûmes le mois dernier s'être tenues à Wagheusel, ne se sont séparés le 12. Decembre que pour se rassembler après le retour des Exprés qu'ils ont envoyés à leurs Cours avec le résultat de ces Conférences, & mettre la dernière main au règlement pour l'armistice qui sera ensuite publié dans les formes. Comme ces Couriers étoient déjà revenus au commencement de Janvier, on s'attend de jour à autre de voir revenir Messieurs les Commissaires à Wagheusel, de Bruchsal & de Philipsbourg où les uns & les autres se sont retirés, & qu'ensuite de leurs délibérations, & avec la publication de la suspension d'armes, on apprendra quelques autres particularités touchant le grand ouvrage de la paix. On a jugé de ce qui s'est traité dans les premières Conférences par deux difficultés qui s'y sont rencontrées, & qu'on n'a pu lever. Les Commissaires François ont demandé cent mille livres pour les réparations faites au Fort de Khel, & les Impériaux de leur côté ont prétendu que huit Canons, qui, pour s'être trouvés crevés à la prise de Philipsbourg, ont été envoyés à Strasbourg afin d'y être refondus, soient renvoyés à Philipsbourg, & restitués avec la Place quand elle sera remise à l'Empire.

Il y a apparence qu'on ne s'est pas roidi jusqu'à présent contre cette prétention de Mrs. les Commissaires

des Princes Ec. Fevrier 1736. 127

missaires Impériaux, car on assure que Philipsbourg, est actuellement, quant à l'Artillerie & aux munitions, dans l'état où cette Ville étoit lorsque les François s'en rendirent maîtres; & qu'au reste, la plus grande partie de ce qui y a été introduit depuis en provisions & munitions en est sorti, conformément aux ordres donnés à cet effet par le Maréchal de Coigni.

Il n'y a rien par rapport aux Troupes qui se présente d'intéressant des environs du Rhin & de la Moselle, où tout continuë d'être tranquille, si ce n'est le passage de divers Régimens Impériaux qui ont déjà changé une fois ou deux de quartiers, sur-tout ceux qui n'ont pas eu les leurs assignés dans les Pays-Bas Autrichiens. C'est en conformité d'un Règlement signé le 15. Decembre à Aix-la-Chapelle, que se font ces changemens, que voici.

Troupes de l'Empereur.

Le Régiment de Walleck, Infanterie, quitte *Malmedi & Stavelot*, & va prendre ses quartiers dans le Territoire de *Mayence* & dans le Cercle du *Haut-Rhin*. Le Régiment de Bamberg, aussi Infanterie, qui n'étoit à *Aix-la-Chapelle*, & dans les environs que depuis le commencement de Decembre, marche vers la *Moselle*, & aura ses quartiers depuis *Pfaltz* sur les deux bords de la Rivière en descendant.

Les Régimens du Prince Eugene & de Philippi, Dragons, & ceux de Schr & de Sâxen-Weymar, Cavalerie qui étoient tous quatre dans le Pays de *Liege*, vont, le premier en *Suabe* dans les environs de *Mindelheim*; le second dans la Principauté de *Stavelot* & Seigneuries de l'Empire adjacentes; le troisième dans le territoire de *Mayence*; & le quatrième en *Franconie*, vers le Comté de *Hohenloë*.

Lantieri & Hohenembs, tous deux Cavalerie, se rendent du Pays de Juliers, le premier à Aix, & le second entre Bingen & Bern-Cassel, si peut-être on n'y envoie pas le Regiment de Caroli, Hussars, qui étoit entre Sambre & Meuse. Les Regimens de Ghilani & de Pettwarmagi, aussi Hussars, qui étoient également dans le Pays de Liege, marchent, l'un dans le Brisgau, l'autre dans le Duché de Wirtemberg. Les Illuryens demeurent dans leurs quartiers sur la Moselle.

Troupes auxiliaires.

Les Danois passent du Pays de Cologne dans celui de Liege en delà de la Meuse. Les Saxons quittent la Moselle & retournent chez eux. Les Troupes de Hesse & de Wolfsemburzel qui étoient dans le Duché de Juliers retournent aussi dans leur Pays.

Contingens.

Ceux de Baviere & de Neubourg qui étoient sur la Moselle reprennent également la route de leur Pays. Celui de Gotha, & trois Escadrons de Munster vont à Coblentz. Le Bataillon de la Marck, celui de la Ville de Cologne, un de Paderborn, & un de Westervald demeurent dans les quartiers qu'ils occupent sur la Moselle depuis Pfaltz jusqu'à Mont-Royal.

C'est ainsi que s'est faite la dernière repartition de la plûpart des Troupes qui ont formé l'Armée de l'Empereur & de l'Empire. Quelques-uns de ces Regimens sont déjà arrivés dans les endroits qui leur sont fixés pour y passer l'hiver, les autres sont en pleine marche : On a dans tous les lieux de leur passage les ordres de leur fournir ce qu'ils ont besoin, & par tout on se loue de leur bonne discipline, aussi bien que dans les Pays qu'ils vident. Les Moscovites se sont aussi mis en marche vers la Bohême le 8. du mois de Decembre.

III. Les Troupes Françoises ont été également dans des mouvemens en marches d'un lieu à l'autre. Comme leur Cavalerie a beaucoup souffert la dernière Campagne, les Officiers font acheter dans l'Empire un grand nombre de chevaux pour remonter les Cavaliers. On a vendu au contraire plus de 200. de leurs chevaux d'Artillerie à Strasbourg, & les Entrepreneurs des vivres ont congédié la plupart de leurs Commis. Quatrevingt Redoutes que les mêmes Troupes avoient construites ou réparées pendant cette guerre le long du Rhin depuis Huningue jusques aux environs de Lauterbourg, sont à présent gardées par des Troupes réglées, & l'on a mis dans chacune de ces Redoutes un Caporal avec quatre Soldats qui sont relevés tous les quatre jours.

IV. On fait des levées pour l'Electeur *Palatin* dans l'étendue de ses Etats, & afin que le nombre en soit d'autant plutôt complet, S. A. S. a permis d'entoller aussi des hommes mariés. Ce Prince a, dit-on, fait un Traité avec l'Empereur, en vertu duquel deux Regimens de ses Troupes, un de Cavalerie & l'autre d'Infanterie, entreront à la solde de S. M. Imp. pour être employés dans les Pays-Bas.

V. L'Electeur de *Baviere*, qui fait aussi lever du monde pour augmenter ses Forces de deux Regimens, & que les autres Regimens demeurent dans un état complet, a ordonné à ses milices de se poster dans les divers endroits de ses Etats où les Troupes Russiennes ont dû passer pour se rendre en Bohême. S. A. E. a fait payer depuis peu à la Caisse de l'Empire son contingent des deux mois Romains accordés par la Diette de Ratisbonne en faveur du Prince Eugene, & a fait déclater, qu'incessamment Elle feroit aussi payer sa

quote part des 60. mois Romains. On espère que les autres Princes & États de l'Empire suivront cet exemple. Sur la fin de Decembre on a publié dans toutes les Places de son Electorat une Ordonnance pour y défendre le cours de diverses especes étrangères ; ce qui cause du préjudice à quelques Villes de l'Empire frontieres des États de ce Prince , & entr'autres à celle de Ratisbonne , l'Ordonnance ayant été publiée à *Hoff*, Bourg qui n'en est séparé que par le Pont qui traverse le Danube.

VI. A l'exception de la Cour Imperiale dont les particularités acheveront cet Article d'Allemagne , il n'y a que celles de *Prusse* & de *Saxe* qui nous fouroissent le peu qu'en voici. Ce n'est pas de la Cour stable de *Berlin* qu'il se presente des faits qui meritent d'être mis dans des monumens publiés ; on n'y remarque rien d'interessant ; mais de celle de *Kônigsberg*, qui , bientôt n'aura plus de nom.

Des sommes considerables de France y sont encore arrivées (à la Cour de *Kônigsberg*) au moyen desquelles on compte qu'elle pourra se soutenir jusqu'au départ du Roi Stanislas , qui, dit-on, est fixé au mois d'Avril prochain. Déjà ce Prince, a fait r'habiller à la Françoisie tous ses domestiques ; & si l'on en croit à diverses avis , il a remercié les Seigneurs Polonois qui sont auprès de lui , de leur attachement à sa personne , & envoyé une lettre circulaire aux autres qui ont continué jusqu'ici à lui être affectionnés. Voici la teneur de cette Lettre vraie ou supposée , car on ne peut en garantir l'autenticité , eu égard à plusieurs écrits qu'on a ci-devant divulgués faussement comme produits par ce Prince.

MESSIEURS

MESSIEURS ,

JE suis véritablement mortifié de ne me point trouver en état de vous témoigner suffisamment ma sincère reconnoissance pour tout ce que vous avez fait & souffert pour moi , & de ne point récompenser dignement votre parfait attachement pour ma personne. Il n'a pas plû au Suprême Modérateur des entreprises humaines de me fournir à cet effet une occasion qui répondît à mes vœux & souhaits. Mais je me sou mets aux jugemens adorables de sa providence , avec humilité , & avec cette résignation qui m'a consolé & soutenu dans tous les revers de ma vie. Voulez - vous suivre l'avis de celui qui ne cessera jamais de vous aimer ? suivez mon exemple. Par respect pour les hautes Puissances , pour l'amour desquelles vous avez pris les armes , mettez maintenant bas ces loïables armes ; & par une conduite contraire , ne vous exposez pas au reproche d'avoir voulu perpétuer la désunion avec vos freres. Au contraire réünissez - vous avec eux pour toujours , afin que vous puissiez tous joürir de la paix que Dieu veut bien accorder à la chere Patrie.

C'est en consequence de cette Lettre , ou d'autres ordres du Roi Stanislas , que le Général Steinglicht n'est plus auprès des Kurpiecks qu'il a commandés , & qu'on apprend avoir mis bas les armes pour se soumettre au Roi de Pologne Auguste-III. Ce Général est revenu à Königsberg , mais après avoir eu un gros corps défait par le General Uruřow , Moscovite. Le Général Rhebinder qui s'est fort distingué pendant les troubles de Pologne , est au contraire parti de Königsberg , ayant quitté le service du Roi Stanislas , du consentement de

ce Prince , pour entrer dans celui de sa Majesté Czarienne. Les autres Généraux & Seigneurs qui sont encore en nombre à Königsberg , tiennent entr'eux de fréquentes conférences sur la situation de leurs affaires , dont ils attendent un heureux changement de la paix future. Ils se flattent qu'à cet événement ils seront rétablis dans leurs Biens, Honneurs & Prétogatives.

VII. *Saxe. Dresde.* On a été ici dans l'esperance de revoir le Roi & la Reine avant les Fêtes de Noël , mais elle a été mal fondée : L. M. étans encore à Varsovie , où il y a apparence qu'Elles passeront l'hiver. Le Comte Rutowski s'y est rendu de Dresde , afin de commander en Pologne les Troupes du Roi pendant l'absence du Prince Jean-Adolphe de Saxe-Weyssenfels , qui est revenu à sa résidence de *Danz.*

Par ordre de cette Cour on fait des travaux dans la plaine de Zeithenheim , où le feu Roi forma le fameux Campement , connu sans le nom de *Campement de Muhlberg*. On y a déjà réparé les puits , & l'on y fait d'ailleurs toutes les dispositions qu'on pourroit faire , si l'on avoit dessein d'y assembler une Armée nombreuse. On en parle différemment : Mais on prétend , sçavoir , que ces préparatifs ne sont ordonnés qu'en vûe d'un pareil campement à celui de Muhlberg qui pourra se former vers le Printems prochain.

VIII. *Vienne.* Dans la conjoncture présente des affaires générales , cette Cour doit s'applaudir du tour qu'elle leur a fait prendre. Non-seulement elle a la satisfaction de voir sur le Trône de Pologne le Prince ami & allié de Sa Majesté Imp. contre lequel la France a fait tant d'efforts ; mais elle voit encore ce même Prince reconnu par le St. Siège qui a en habitude de se départir rarement d'une

d'une résolution qu'il a une fois prise. Enfin, Clement XII. reconnoit le Roi Auguste III. Nous l'avons avancé plus haut ; Et le Courier de Rome qui porte à Varlovie cette grande nouvelle avec le Brief de S. S. , passa le 22. Decembre par Vienne, où il remit quelques dépêches à Mr. Passionei, Nonce Apostolique en cette Cour. Ces dépêches regardoient l'entrée d'une partie de l'Armée Imperiale de Lombardie, dans le Ferrarois, le Boulonnois & la Romagne, & renfermoient des griefs à ce sujet sur lesquels il étoit ordonné à Mr. Passionei de faire au Ministère des representations & des plaintes : On prétend que c'est de quelques desordres que les Troupes de cette Armée auroient commis dans les Etats de l'Eglise, & des hostilités contre les Espagnols lors de leur retraite.

IX. Ce ne sont toujours à Vienne que conférences sur le grand ouvrage de la Paix, & qu'allées & venues d'Express des Cours qui doivent la conclure. L'Empereur a fait present d'une chaîne d'or au dernier qui y est arrivé de Versailles, ce qu'on regarde comme une marque que les nouvelles dont il étoit chargé se sont trouvées satisfaisantes. Au commencement de Janvier, on en attendoit avec impatience Mr. du Theil, nouveau Ministre de France, qui vient relever Mr. de Lestang, parce qu'on se flatte qu'il découvrira quelque chose sur les intentions de la Cour de Madrid par rapport à la paix, & sur la tenuë d'un Congrès, s'il y en a un : On n'est pas du moins dans cette opinion, les choses ; ainsi qu'on le debite, étant réglées d'une maniere, qu'il ne sera pas difficile des'en passer. En attendant plus de jour sur les grandes negociations qui sont sur le tapis, Mr. de Schmerling Conseiller de Regence, en est allé entamer de nouvelles à Versailles, où il va en qualité
d'Envoyé

d'Envoyé de S. M. Imp. On est déjà d'accord, à ce qu'on prétend, sur le terme dans lequel les Fortereses de Philipsbourg & de Kehl seront restituées à l'Empire; & la Cour a approuvé la conduite du Comte de Kevenhuller d'avoir consenti, sous l'approbation de l'Empereur, à une suspension d'armes provisionnelle, entre ses Troupes, & celles du Roi d'Espagne & de Sardaigne. Cependant les levées de recrues continuent toujours, & les ordres sont expédiés dans les Provinces héréditaires pour que les contingens qu'elles doivent fournir soient prêts au commencement du Printems.

X. S. M. Imp. ayant déclaré le mariage futur de la Sérénissime Archiduchesse Marie-Therese sa Fille ainée avec S. A. R. le Duc de Lorraine, la cérémonie en fut fixée au 12. Fevrier, qu'elle se fera avec une pompe des plus brillantes, à en juger par les préparatifs extraordinaires en tout genre, qu'on fait pour cet effet à Vienne. Les Etats des Provinces héréditaires de l'Empereur avec leurs Epouses sont invités d'y venir assister; & d'y paroître avec éclat. La Livrée du Duc sera des plus superbes; ses Pages seront habillés de velours cramoisi avec des galons d'or sur routes les coutures, & des vestes de drap d'or; ce Prince fait venir de Luneville & de Paris des meubles & des bijoux de prix, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus. Sa Maison a été réglée dans des conférences tenuës en presence de l'Empereur, de même que l'endroit, où il fera d'abord sa résidence. Quant au premier article, le Comte François de Stahrenberg sera continué dans la Charge de Grand Maître de la future Duchesse de Lorraine, à laquelle on donnera une Grande Maîtresse. La Comtesse de Fuchs, sa Gouvernante, en fera encore pendant un an les fonctions; & le

Comte

Comte de Logis sera créé Grand Ecuyer du Duc. L. A. R. occuperont pendant l'hiver le quartier de la feu Imperatrice Eleonore dans le Palais Impérial à Vienne. En Eté Elles se tiendront au Château de Schonborn, ou iront résider à *Gratz* en Stirie. Le Prince Charles de Lorraine frere du Duc Regnant étoit attendu à Vienne le 19. Janvier, suivi des Grands Officiers qu'on a nommés, il logera au Palais de la Favorite. La dispense du Pape pour le futur Mariage est déjà venue de Rome. On assure que pour rendre la cérémonie de ce Mariage plus solennelle, S. S. a résolu d'envoyer un Légat à *Latere* pour donner la bénédiction nuptiale à l'illustre couple, qui se rendra pour cet effet avec toute la Cour Impériale à *Maria-Hitzing* à une lieue de Vienne; Les Nôces se celebteront le même jour au Palais de la Favorite. L'entrée publique de S. A. R. à Vienne se fera auparavant, étant fixée au 6. Fevrier, qu'Elle s'y rendra de Presbourg.

Le Public est assez occupé de la grande Fête qui se prepare, pour diminuer un peu de son attention aux négociations de Mr. de Lestang, aussi sont-elles ralenties, d'une part, à cause de l'attente où l'on est de Mr. du Theil, & de la résolution finale de la Cour d'Espagne, & de l'autre parce que la Czarine & le Roi Auguste seront vraisemblablement consultés sur la forme de l'abdication future du Roi Stanislas.

C'est par des Lettres circulaires que la Cour a invité les Etats de se trouver à Vienne. Elle doit leur demander le consentement pour le Mariage de la Serenissime Archiduchesse, comme de coutume, & une somme pour contribuer à la dot de cette Princesse. La Boheme payera pour sa part 120. mille Florins; la Haute & la Basse Autriche ensemble, 160. mille Florins, outre une Bourse

de 5000. Ducats en especes ; la Silésie 60. mille Florins ; la Moravie aussi 60. mille Florins, &c.

XI. Le Chevalier Etizzo, Ambassadeur de Venise, ayant fait de nouvelles instances pour obtenir la restitution des Bâtimens Venitiens pris dans la mer Adriatique, & conduits à Trieste par les Vaisseaux de l'Escadre de l'Amiral Palavicini, on lui a réitéré la reponse, que S. M. Imp. avoit déjà ordonné de relâcher ces Bâtimens quand on sera informé que réellement ils ont été pris à la hauteur du Port de Venise, comme Mr. l'Ambassadeur le declare. On est attendant cet avis. Ceux qu'on a reçus depuis peu de Trieste portent, que le Chevalier de la Merveille, Intendant de la Marine des Provinces de l'Empereur, voisines du Golphe Adriatique, s'étant mis en mer le 15. Novembre dernier avec deux barques armées, revint le 5. du mois suivant saisi de neuf Bâtimens de charge qui avoient à bord une quantité de farine & d'autres provisions pour les Troupes Espagnoles : Qu'on leur a aussi repris toutes les Galliottes que les Impériaux avoient été obligés de laisser sur le Pô, lorsqu'ils abandonnerent le Mantouan. Par les mêmes avis on apprend que les Croates qui étoient en marche vers la Lombardie se sont mutinés contre leurs Officiers, dont il y en a eu de tués & de blessés, & que deux Compagnies de ces Troupes se sont retirées sur le territoire de la Porte-Otomane.

XII. Ce qu'on mande de Bude, est, qu'on a remis en liberté plusieurs des complices de la dernière rebellion de Hongrie ; mais que les autres, comme les plus coupables, vont être exécutés : Qu'on est enfin parvenu à pratiquer un passage pour transporter par la Croatie toutes sortes de Provisions en Italie ; & que pour cet effet on a creusé des canaux

naux qui entrent dans la *Save*, Riviere dont l'embouchure n'est qu'à dix lieues de Trieste.

XIII. Un Exprès que la Cour avoit envoyé, il y a quelque-tems à Constantinople, en revint au commencement de Janvier. Il rapporte que le Grand Seigneur paroit vouloir acheter la Paix avec Thamas-Kouly-Kan, quoi qu'à des conditions peu recevables, afin de contenter les Habitans de son Empire, & sur-tout ceux de Constantinople qui murmurent depuis long-tems de la durée de la guerre avec les Persans, laquelle n'a été jusqu'ici qu'onéreuse & funeste à la Porte. On prétend même que le nouveau Grand Vizir, qui est actuellement dans cette Capitale où il a fait le 13. Novembre son Entrée publique avec beaucoup de pompe, a envoyé des ordres secrets au Seraskier qui comandel'Armée Turque en Perse, de mettre tout en œuvre pour conclure cette Paix. On dit, ce Vizir homme éclairé, d'une grande expérience, intègre, prévoyant & sévère, ayant déjà fait étrangler les chefs de ceux qui ont été convaincus d'avoir voulu porter le peuple à une nouvelle rébellion. Mr. Dahlman, Résident de l'Empereur à Constantinople, dont on ne parle plus du rappel, & les autres Ministres étrangers, ont été à l'Audience de ce premier Ministre, & lui ont fait les presens accoutumés, après que le Grand Seigneur l'eût revêtu le 17. Novembre dans la première Audience qu'il eut de Sa Hauteſſe, des marques de la Dignité de Grand Vizir.

Mais si la Paix se conclut enfin avec la Perse (ce qui n'est pas encore bien certain) il restera néanmoins au Divan de grandes difficultés à aplanir avec la Czarine, à cause de l'irruption des Tartares de Crimée en Russie dont cette Souveraine veut avoir raison. Quoique la Porte en eut délavoué les Courſes, on apprend cependant que sur l'avis qu'une

qu'une Armée Moscovite est entrée dans la Crimée, & que quelques Détachemens se sont même avancés jusqu'à la Forteresse d'*Asoph*, Elle a fait partir par la Mer Noire une grande quantité de provisions & de munitions pour le service de la Garnison de cette Forteresse, où le Bacha qui commande dans la Romelie, a ordre de rassembler toutes les Troupes dont il pourra se passer. On pense à Vienne comme ailleurs que ce nouvel embarras du Ministère Turc, joint à la réconciliation des Puissances Chrétiennes qui est sur le point de se faire, empêchera vraisemblablement de ne rien entreprendre de si tôt contre l'Empereur, ou contre les Vénitiens.

XIV. S. M. Imp. a déclaré le Comte Héritaire de Wied-Neuwied, Conseiller en son Conseil Privé, pour lui tenir lieu de première recompense des soins qu'il s'est donnés dans les négociations de la Paix. Elle a nommé aussi le Comte de Plettenberg, Conseiller Privé, son Ambassadeur auprès du Pape, en lui donnant 60. mille florins d'appointemens par an. Outre cela ce Seigneur a demandé 150. mille florins à la Chambre Imperiale pour subvenir aux frais extraordinaires de son Ambassade.

A R T I C L E VI.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en P O L O G N E , & au N O R D , depuis le mois dernier.

I. **P**ologne. La tranquillité se rétablit de plus en plus dans ce Royaume. Les plaintes cessent de la part des Districts où les Moscovites & les Saxons sont en quartiers: Ces Troupes y observent

une

une meilleure discipline qu'elles n'ont encore fait ; se contentans des portions de vivres & de fourages stipulés par les Commissaires de la République, elles payent en argent comptant le surplus. Comme leur nombre n'est plus si considérable par la sortie de divers Regimens, & que quelques autres sont sur le point d'évacuer aussi les endroits qu'ils occupent, il y a esperance que la Diette générale, aura un sort plus heureux que la Diette de Pacification dont nous avons parcouru toutes les Sessions. Nous en ferons autant de celle qui aura lieu, lorsqu'elle se tiendra. Le tems n'en est pas encore fixé.

II. Tout est également assez tranquille sur les frontieres de Turquie. Le peu de Polonois réfugiés sur le territoire Ottoman sous les ordres du Comte Sapieha, y sont encore ; mais soit qu'ils pensent à se soumettre au Roi Auguste, ou non, on n'entend plus qu'ils fassent des courses sur celui de la République : Et pour prévenir qu'ils n'en fassent vers les endroits où ils se tiennent, & empêcher par conséquent les désordres qui pourroient en résulter, le Bacha de Chotzim leur fournit des vivres & des fourages. Il n'y a que ceux qu'on nomme *Kurpiecks*, accoutumés à vivre dans les forêts, & dont le remuement leur a attiré les Russiens à dos, comme nous l'avons dit le mois passé, qui eussent continué leurs courses jusqu'à la défaite d'un de leurs corps par le Général Usslow, qui avoit été détachée par le Prince de Hesse-Hombourg, lorsqu'il étoit encore en Pologne, pour aller leur donner la chasse. On a déjà avancé quelque chose de cette défaite au paragraphe de *Königsberg*, en parlant du retour du Général Steinlicht auprès du Roi Stanislas : Mais en voici les circonstances.

Le Général Usslow Moscovite, avoit ordre d'employer la douceur & la force pour réduire le
Kurpiecks.

Kurpiecks. Le Général Rhebinder, sur l'avis de l'ordre de Mr. Urussow, se rendit auprès du Chef de ces Kurpiecks, & leur ayant fait un discours pathétique sur la situation peu avantageuse du Prince auquel ils adhéroient, il tâcha de leur faire goûter leurs propres intérêts, en leur représentant l'inutilité des efforts qu'ils employeroient pour se maintenir dans un parti aussi foible présentement, qu'il avoit été puissant. Mais toutes ces sages remontrances ne firent aucune impression sur les Kurpiecks. Le Général Moscovite crut par conséquent devoir profiter de la gélée qui facilitoit des passages sur les marais: Ayant fait plusieurs détachemens qui pénétrèrent dans les forêts par divers endroits, lui-même à la tête de mille Fantassins & de cent Cosaques, marcha droit à Zaremba où ils étoient fortifiés. Le Général Steinflicht, qui commandoit les Kurpiecks, étoit à une petite distance de Zaremba dans une Redoute garnie de trois Canons de fer. Il avoit auprès de lui 200. hommes de Troupes réglées, outre un grand nombre de Kurpiecks, il prit néanmoins le parti d'abandonner son poste, & de se retirer en Prusse avec une partie de son monde. Sa précipitation le sauva, & quelque précaution que prit Mr. Urussow pour le couper dans l'Evêché de Warmie où il avoit fait avancer un détachement, il ne put y parvenir.

Mr. Paskowski, commandant les Kurpiecks avec Mr. Steinflicht, mais sous les ordres de ce dernier, étoit posté dans un autre endroit; on s'attendoit à le voir prendre le parti de son collègue, mais il prit celui de disputer le terrain; ce qui porta le Général Ruffien à y envoyer des Troupes qui le forcerent dans son poste, lui tuerent 200. hommes, & firent plusieurs prisonniers. On ne dit rien de la perte des Moscovites.

Les Kurpiecks composent trois Starosties, sçavoir de Prafnitz, de Lomza & d'Ostrolenga. L'échec qu'ils ont reçu les a déterminés à la soumission au Roi Auguste, si dans peu ils ne reçoivent pas un secours de Troupes & d'argent; & comme cette esperance est très-mal placée, leur soumission n'est pas moins certaine que celle du reste du Royaume.

III. C'est en cette considération que la Czarine fait évacuer le Royaume à la plus grande partie des forces qu'elle y avoit introduites avant l'élection du Prince qu'elle a si généreusement secouru, & qu'elle s'étoit promis de maintenir sur le Trône à quel prix que ce fût, cependant sans former aucune prétention pour les frais immenses qu'elle a faits. Ses Ministres résidens à Varsovie l'ont déclaré ainsi de sa part. Mr. de Kayserling, son Ministre actuel à cette Cour, vient de le repeter dans des Universaux qu'il a publiés au nom de cette Souveraine, & qui portent au surplus " que S. M. Czarienne
„ contente d'avoir secouru la République opprimée,
„ n'en demande aucun dédommagement, qu'elle
„ n'a envoyé des Troupes en Pologne, qu'à pro-
„ portion du danger; qu'elle en a retiré à mesure
„ que le danger diminoit; que le danger étant
„ moindre qu'il n'a encore été, elle avoit donné
„ ordre à 22000. hommes d'en sortir incessamment,
„ & que le peu de Troupes qui y restent, seroient
„ aussi infailliblement rappelées, aussi-tôt que tout
„ le Royaume se seroit soumis à son légitime
„ Souverain.

On n'y compte plus de ces Troupes qu'environ 2000. hommes qui sont commandés par le Général Bismarck depuis le départ du Prince de Hesse-Hombourg. Celles de Saxe sont sous les ordres du Comte de Sulkowski, le Prince de Saxe-Weylsensels étant retourné en Saxe, après plusieurs Con-
ferences

ferences qu'il avoit eu avec les Sénateurs & Ministres de la Couronne, qui ont roulé sur la sortie des Saxons, & sur la subsistance du nombre qui doit rester dans le Royaume.

IV. Comme la Pacification se rétablit par tout, le nouveau Gouvernement commence à régler aussi les affaires d'une autre nature que celles qui l'ont occupé jusq'ici : Le Tribunal Assessorial tient déjà ses séances. Le Comte Zalucki, Grand Chancelier de la Couronne, ci-devant Evêque de Plocko, en a fait l'ouverture avec les formalités accoutumées. On y juge & l'on y doit juger un grand nombre de Causes pendantes depuis long tems, & qui, par rapport aux troubles, ont été indéçises. On commence par celles qui sont les plus anciennes, & l'on doit continuer ainsi de suite sans acception de personnes.

V. Le Prince de Hesse-Hombourg, avant son départ de Varsovie pour Lublin, a été gratifié par le Roi de l'Ordre de l'Aigle Blanc, & d'une bague enrichie de diamans. S. M. a disposé aussi de quelques Charges vacantes, ayant donné entr'autres celle de Truchses de la Couronne au Staroste Wielon, celle de Général de l'Artillerie à Mr. Ribinski, & celle de Castelan de Konorie à Mr. Wyzichi, Régent de la Chancellerie de Lithuanie. Mr. Grabowski, Enseigne du district de Varsovie, a été fait Maréchal de la Confédération générale, à la place du Comte Poninski, qui a obtenu l'Emploi de Référéndaire de la Couronne, vacant par la démission de Mr. Dembrowski qui a embrassé l'état Ecclésiastique, afin de prendre possession de l'Evêché de Plocko que le Roi lui a conféré.

VI. La nuit du 26. au 27. Decembre le Courier dépêché par le Pape avec le Bref par lequel S. S. reconnoit le Roi Auguste, arriva à Varsovie. Il remit

remit quelques dépêches aux Ministres de S. M. , & continua sa route pour Czensstichow , où il porta le reste de ses dépêches contenant entr'autres le Bref du St. Pere au Nonce Apostolique. Ce Prélat y faisoit sa résidence dans le Couvent des Peres Dominicains , depuis que S. M. a fait fermer la Nonciature. On n'apprend pas qu'il soit encore venu presenter ce Bref au Roi , mais il ne doit pas tarder à le faire , conformément à la teneur des Lettres que les Ministres ont reçues de Rome. Cette reconnoissance du St. Siège fait d'autant plus d'honneur au Roi Auguste , qu'elle est antérieure à l'abdication du Roi Stanislas , & qu'ainsi elle ne peut avoir pour fondement que l'élection du premier de ces Princes. Elle a été suivie , cette reconnoissance , de celle de quelques Seigneurs Polonois qui sont arrivés depuis peu de Königsberg à Varsovie. Il y a toute apparence que le reste en fera bientôt autant.

VII. *Dantzich.* Mr. Erdman , Résident de S. M. Czarienne , sollicite ici le reste du payement de la somme à laquelle cette Ville a été taxée : Il a déclaré verbalement à la Régence " que comme le „ terme pour le payement de ce qui est encore dû „ des dernières amendes est expiré , S. M. Czarienne s'attend que la Régence aura soin d'y „ satisfaire incessamment , sans que l'on soit obligé „ de faire sur ce sujet de nouvelles instances &c. „ marque certaine du peu d'effet qu'ont produit à la Cour de Petersbourg les représentations de la Députation Dantzikoise qui y a fait un assez long séjour.

Depuis le commencement de Janvier les Chefs & les Anciens des Communautés Protestantes de Pologne sont assemblés en cette Ville , & délibèrent sur les moyens de faire ressusciter les Privilèges qu'ils prétendent avoir été accordés à leur

Religion par le Traité d'Oliva.

Le Comte Oſſolinski, Grand Tréſorier de la Couronne de Pologne, a envoyé ici les papiers d'une extrême conféquence dont il étoit faiſi, & qui regardent cette Couronne. Ce Seigneur y eſt attendu lui-même de Königsberg: On croit qu'il ne manquera pas d'être accompagné des Joyaux qu'il y avoit fait transporter. Ce qu'on débite ici du Marquis de Monti, c'eſt qu'il touche au point d'être mis en liberté, & qu'il ira à Königsberg joindre le Roi Stanislas, pour l'accompagner dans ſon retour en France.

VIII. *Ruſſie*. S. M. Czarienne attentive à ce qui peut contribuer à faire fleurir le commerce, perfectionner & augmenter les Manufactures, & cultiver les arts & les ſciences, accorda dans le mois de Decembre de nouveaux avantages aux Etrangers qui viendront s'établir avec leurs familles dans ſes Etats, où on leur fournira diverſes commodités avec une exemption de toutes charges pendant dix ans.

Le Général Munnich qui a déjà pénétré dans la Crimée avec l'Armée qu'il commande, a ordre d'infister non ſeulement ſur une réparation des dommages cauſés par les Tartares qui ont fait des irruptions ſur le territoire de Ruſſie; mais d'exiger auſſi que le Kam envoie un de ſes fils en Ambaſſade à Petersbourg pour en demander excuſe à la Czarine. Il y a même à s'imaginer que ce Prince ſubira les conditions qu'on lui a préſcrites, d'autant plus qu'il ſe voit frustré dans les eſperances qui le flatoient que la Porte Ottomane le ſeconderoit par un ſecours de Troupes, dans les entrepriſes qu'il avoit méditées contre la Moſcovie.

IX. La *Suede* eſt toujours peu fertile en évènements remarquables, auſſi-bien que le *Danemarck*.

Ces deux Couronnes qui n'ont pris aucune part dans les troubles de Pologne, n'ont pas été non plus requises pour se porter à les apaiser. Quant aux differends des Hambourgeois avec cette dernière Cour, ils sont encore au même état, & ce n'a été qu'après la fête des Rois que les Députés de Hambourg, qui sont depuis si long-tems à Coppenhague, ont dû pourl suivre dans leurs négociations, afin de les terminer. Mais soit qu'ils apaisent le ressentiment de S. M. Danoise, les propriétaires des effets des Vaisseaux saisis auront toujours beaucoup à souffrir pour le dépérillement des mêmes effets.

NB. Faute de place nous passâmes le mois passé sur l'article des *Naissances, Morts &c.* & pour l'insérer ici selon notre promesse avec le plan d'une Lotterie qu'on nous a envoyé du *Brabant* avec des instances de le presenter au public, nous sommes contraints d'omettre ceux d'*Angleterre & de Hollande*, sur lesquels nous pourrions nous étendre dans notre prochain Journal, que les événements permettront, peut-être, mieux d'en dire quelque chose de positif. Pour le present, il n'y a que conférences entre les Ministres à en annoncer, & une continuité de délibérations sur l'état present des affaires qui regardent une Pacification générale, & sur les Préliminaires de la Paix que les Ambassadeurs de Vienne & Versailles ont enfin communiqués aux Etats Généraux, en leur presentant d'amples mémoires, dont la teneur n'est pas encore parvenue jusqu'à nous.

Les *Pays-Bas Autrichiens* ne presentent également rien de fort considérable. Quoiqu'il y ait des nouvelles publiques qui eussent déjà renfermé le plan de la Lotterie qui nous est envoyé, nous croyons cependant devoir en faire autant; le voici.

Cette Lotterie consiste en 20000. Billets & en 10066. Prix ou Primes ; La somme totale des Miles & renforcements successifs en 945000. Florins Argent de Change, à tirer de Mois en Mois pendant six Mois consécutifs.

PREMIER MOIS.

20000. Billets à f. 9. f. 180000.

1 Prix à	f.	...	f.	10000
1 . . . à		...		5000
1 . . . à		...		3000
2 . . . à	f.	1500		3000
5 . . . à		1000		5000
10 . . . à		400		4000
20 . . . à		200		4000
40 . . . à		100		4000
80 . . . à		50		4000
140 . . . à		30		4200
700 . . . à		20		14000
1000 Prix porte				60200

DEUXIEME MOIS.

19000 Billets à f. 9. f. 171000

1 Prix à		...	f.	15000
1 . . . à		...		7000
1 . . . à		...		3000
2 . . . à	f.	1500		3000
5 . . . à		1000		5000

des Princes &c. Fevrier 1736. 147

10 . . . à	400	4000
20 . . . à	200	4000
40 . . . à	100	4000
80 . . . à	50	4000
840 . . . à	30	25200
<hr/> 1000		<hr/> 74200

TROISIEME MOIS.

18000 Billets à f. 9. f. 162000

1 Prix à	. . . f.	20000
1 . . . à	. . .	10000
1 . . . à	. . .	5000
1 . . . à	. . .	3000
2 . . . à f	1500	3000
6 . . . à	1000	6000
10 . . . à	400	4000
20 . . . à	200	4000
40 . . . à	100	4000
80 . . . à	50	4000
838 . . . à	40	33520
<hr/> 1000		<hr/> 96520

QUATRIEME MOIS.

17000 Billets à f. 9. f. 153000

1 Prix à	. . . f.	25000
1 . . . à	. . .	12000
1 . . . à	. . .	6000
1 . . . à	. . .	3000
2 . . . à f.	1500	3000

148

La Clef du Cabinet

6 . . . à	1000	6000
10 . . . à	400	4000
20 . . . à	200	4000
58 . . . à	100	5800
900 . . . à	50	45000
<u>1000</u>		<u>113800</u>

CINQUIÈME MOIS.

16000 Billers à f. 9 f. 144000

1 Prix à	. . . f.	30000
1 . . . à	. . .	15000
1 . . . à	. . .	7000
1 . . . à	. . .	3000
2 . . . à f.	1500	3000
6 . . . à	1000	6000
10 . . . à	400	4000
20 . . . à	200	4000
58 . . . à	100	5800
900 . . . à	60	34000
<u>1000</u>		<u>131800</u>

SIXIÈME ET DERNIER MOIS.

15000 Billers à f. 9 f. 135000

1 Prix à	. . . f.	50000
1 . . . à	. . .	20000
1 . . . à	. . .	10000
1 . . . à	. . .	5000
1 . . . à	. . .	3000
2 . . . à f.	1500	3000

des Princes &c. Fevrier 1736. 149

10 . . à	1000.	10000
20 . . à	400	8000
30 . . à	200	6000
60 . . à	100	6000
4929 . . à	70	345030
10 Primes portent		2450
<hr/>		<hr/>
5066		468480
<hr/>		<hr/>

Les dix Primes du dernier Mois sont :

2 Le premier & dernier Bil. blanc à f. 110.	220
2 Devant & après le 50000 fls. à	500. 1000
2 Devant & après le 20000 fls. à	300. 600
2 Devant & après le 10000 fls. à	200. 400
2 Devant & après le 5000 fls. à	115. 230
<hr/>	<hr/>
10	f. 2450
<hr/>	<hr/>

B A L A N C E.

	Billets.	Mif.	Recett.	Prix & Pri.	Depence.
1 Mois.	20000.	9.	180000.	1000. f.	60200
2 . .	19000.	9.	171000.	1000. j	74200
3 . .	18000.	9.	162000.	1000.	96520
4 . .	17000.	9.	153000.	1000.	113800
5 . .	16000.	9.	144000.	1000.	131800
6 . .	15000.	9.	135000.	5066.	168480
<hr/>			<hr/>		<hr/>
Mise totale	54	945000	10066		945000
<hr/>			<hr/>		<hr/>

La mise de cette Lotterie est de neuf Florins Argent de Change de Brabant , à nourrir ou renforcer endans les trois semaines après que chaque Partie sera tirée, d'autres neuf Florins , à quel effet les Billets devront pendant ledit terme être échangez , à peine de perte du Billet , aussi-bien que du Prix qui pourroit échoir à tel billet négligé. Ceux qui ne voudront point être sujets à ce renforcement & changement de billet , pourront fournir la somme totale de tous les renforcements à faire , montant à celle de 54. florins, avec assurance de recupeter ce qu'ils auront payé de trop au cas que leur billet sorte l'un des cinq premiers mois.

La premiere partie de cette Lotterie sera tirée publiquement dans un endroit commode de la Maison de Ville à Bruxelles en presence de Messieurs les Deputez des Etats de Brabant le 10. du Mois de Mars 1736. & les parties restantes de Mois en Mois précisément, sans aucun retardement ni changement , soit à l'égard du tems , ou arrangement des prix ; mais au cas qu'elle soit remplie plutôt , on la tirera avant ledit tems , après avertissement préalable à faire par les Gazettes.

Les 20000. billets seront tous mis dans une Boëte, on en tirera les cinq premiers Mois chaque fois mille billets contre mille prix ; lesquels ne rentrent plus dans la Boëte & seront déchargez des renforcements ulterieurs, le dernier Mois seront tirez les 15000. Billers restans contre 5066. prix ou primes.

Les prix & primes seront payés en Argent de Change , sauf la déduction de dix par cent , par le Receveur des Etats de Brabant , ou son Commis, dans la Ville où la mise sera faite , quinze jours après qu'ils seront tirez , & on les rendra publics de Mois en Mois par l'impression des Listes,

des Princes &c. Fevrier 1736. 151

La Collecte s'en fera d'abord chez les Receveurs desdits Etats à Louvain, Bruxelles & Anvers, ou chez les Commis à établir de leur part, dont le Comptoir sera ouvert depuis les neuf jusques à onze heures du matin, & depuis deux jusques à quatre heures de l'après midi, sauf les Dimanches & Fêtes & l'après midi du Samedi.

A R T I C L E VII.

Qui contient les Naissances, Mariages & Morts des Princes, & autres Personnes Illustres, depuis deux mois.

I. **O**N n'a de Naissances distinguées à annoncer que celle d'un fils né au Duc de Luxembourg, au commencement du mois de Decembre dernier à Paris; & d'un autre dont l'Ambassadrice de Venise accoucha vers le même-tems & dans la même Ville.

II. Il n'y a pareillement que deux Mariages illustres qui se presentent, sçavoir celui du Prince-Auguste-George de Bade, qui épousa le 7. du même mois de Decembre à *Neubaus* en Boheme, la Princesse Marie-Victoire d'Ahrenberg, fille aînée du Duc d'Ahrenberg. Cette Princesse y avoit été conduite par la Duchesse sa mere, le Duc d'Ahrenberg n'ayant pû assister à cette cérémonie à cause d'une indisposition.

L'autre mariage est celui du Prince de Rohan-Chabot, fils du Prince de Leon, consommé le 19. Decembre avec Mademoiselle de Chatillon, fille de Mr. de Chatillon, Gouverneur du Dauphin.

Si l'on n'a à present que les Mariages du Prince de Bade & du Duc de Rohan à annoncer, il y en

à cependant plusieurs autres conclus, & qui seront consommés dans peu. Les plus illustres sont celui de la Sérénissime Archiduchesse Marie-Thérèse fille aînée de l'Empereur, qui est promise à S. A. R. le Duc de Lorraine, la Bénédiction nuptiale sera donnée à L. A. le 12. Février à Vienne. Et celui du Prince de Galles qui épousera la Princesse fille du Prince de Saxe-Gotha.

Entr'autres mariages distingués qui doivent être célébrés incessamment, la plupart à Paris, est celui du Duc d'Orléans, fils du Duc de Chatillon, avec Mademoiselle de Fervaques, fille du Maréchal de Camp de ce nom; celui du Duc de Durfort avec Mademoiselle de Coaquen, fille de feu Mr. de Coaquen, Gouverneur de St. Malo; celui du Duc d'Harcourt avec Mademoiselle de Choiseul-Pluveau; celui du Duc d'Havré, Colonel du Régiment de la Couronne, avec Mademoiselle de Montmorenci fille du Maréchal de ce nom; & celui du Marquis d'Armenonville, fils du feu Comte de Morville, & Mestre de Camp d'un Régiment de Dragons, avec Mademoiselle de Chaillou, fille de Mr. Amelot de Chaillou, Intendant des Finances.

III. *Morts.* Don Jean de Legarra du Conseil du Roi Catholique, & Secrétaire de celui des Finances dans la Sale des Millions, mourut le 27. Octobre dernier dans la Province de Guipuscoa, âgé de 55. ans.

Vers le même tems mourut à Lisbonne Don Vasco Luitz da Gama, troisième Marquis de Niza, septième Comte de Vidigueira, Majordôme-Major de la Princesse du Brezil, Amiral Héritaire des Indes &c. dans la 74. année de son âge.

Le 5. Novembre le Lord Charles Mordaunt, Comte de Peterborough & Monmouth est aussi mort à Lisbonne où il ne faisoit que d'arriver de Londres.

des Princes. &c. Fevrier 1736. 153

Londres: Il étoit âgé de 77. ans ; son corps a depuis été transporté en Angleterre, à bord du Vaisseau de guerre le Berwick.

Au commencement du même mois la mort enleva le Comte Jean - Philippe de Lamberg, Grand Veneur du Comté de Tirol. Comme il ne laissa point d'enfant, ses Biens passent au Comte son frere, Directeur de la Musique Imperiale.

Dame Marie Testart, veuve de Messire Balthazar de Vilette, Lieutenant - Général des Armées de France &c. décéda le 13. à St. Quentin à l'âge de 93. ans.

Le 18. mourut à Paris âgée de 72. ans Madelaine - Charlotte le Tellier de Louvois, veuve du Duc de la Rochefoucauld & de la Roche - Guyon, Pair de France, Grand - Maître de la Garderobe du Roi &c.

La mort enleva encore le 27. dans la même Ville Dame Catherine Madelaine de Voyer de Paumy d'Argenson, Epouse de Messire Thomas le Gendre de Collandre, Maréchal des Camps & Armées du Roi Très - Chrétien, & Commandeur de l'Ordre Royal & militaire de St. Louis.

Dame Anne Lefevre d'Ormesson, Epouse de Messire Henri - François Daguessa, Chancelier de France, mourut le premier Decembre à Auteuil près de Paris dans sa 58. année.

Le 11. Mr. Woodward, qui a résidé plusieurs années à Varsovie, en qualité de Ministre du Roi de la Grande Bretagne, y mourut d'une attaque d'apoplexie.

Le Comte Joseph de Paar, Chevalier de la Toison d'or, Chambellan de la Clef d'or, & Grand - Maître de l'Imperatrice Douairiere Amelie, est mort à Vienne âgé de 76. ans.

Mr. Prolé a payé le même tribut à la nature à

ANVERS

Anvers à l'âge de 30. ans; il étoit Conseiller & Receveur Général des Domaines & Finances de l'Empereur aux Pays Bas Autrichiens.

A ces morts j'ajoute celle d'une veuve décédée le premier Novembre dernier au Château d'Eponne, appartenant à Mr. Heraut, Conseiller d'Etat, & Lieutenant - Général de Police de Paris, pour avoir atteint l'âge extraordinaire de 111. ans. Elle se nommoit la Demoiselle Maucomble, & son mari le Sr. Creté. Elle avoit été Gouvernante de Mr. Heraut, de Mr. son pere, & de son Grandpere. La défunte a encore un frere âgé de 108. ans qui se porte bien, & écrit sans Lunettes. Il étoit un de ceux qui escorteient le Convoi que le Grand Prince de Condé fit entrer dans Rocroi avant de donner cette fameuse Bataille, qui fut si funeste à la Monarchie Espagnole.

Le Marquis Dagarovi, invité par les Marquis Davia & Luchesi de se trouver au duel dont nous avons parlé à l'article d'Italie, afin d'y faire la fonction de parain, comme l'on parle dans ce Pays-là, est mort peu de jours après. Avant d'y assister, il avoit une fluxion sur la poitrine, & s'étant échauffé à cette occasion, & refroidi ensuite, la Parque a saisi ce prétexte pour trancher le fil de ses jours.

Le Général de la Motte, connu par la composition d'un Elixir que toutes les nouvelles publiques ont annoncé, sous le nom de *Goutes du Général de la Motte*, (il en a vendu le secret au Roi) mourut le 18. à Paris ayant passé 90. ans. Il avoit été ci-devant Capitaine dans le Regiment de Bassigni & Ingénieur d'Artillerie. Le feu Roi Louis XIV. l'envoya au Prince Ragotski, qui lui donna le Commandement de son Armée. Ensuite il a servi long-tems en Saxe & en Pologne, où il
fut

des Princes, &c. Fevrier 1736. 155
fut fait Major-Général par le feu Roi Auguste ,
& eut le Commandement de Cracovie, qu'il con-
serva jusqu'à ce qu'il revint en France. Son Elixir
se trouve toujours chez Madame la veuve.

Le 19. la mort enleva à Madrid Don Loüis de
Zuniga y Cerda, Marquis de Villara, Lieutenant-
Général des Armées du Roi d'Espagne, & premier
Lieutenant de la Compagnie Espagnole des Gardes
du Corps. Il avoit atteint l'âge de 89. ans.

Le second fils du Duc d'Aiguillon mourut la
nuit du 30. au 31. au Collège des Jesuites à Paris,
& son troisième fils mourut aussi de la rougeole
dans son Hôtel la nuit du 2. au 3. Janvier; il ne
reste ainsi à ce Seigneur que le Comte d'Aginois,
son fils aîné.

Albert Conrad, Comte de Finckenstein, Feld-
Maréchal des Armées de S. M. Prussienne, est dé-
cédé à Berlin; & le Lieutenant Général de Lepel,
au Service du même Monarque, a payé un pareil
tribut à la nature à Stettin.

F I N.

T A B L E

D E S A R T I C L E S

Du mois de Fevrier 1736.

ARTICLE I. <i>Litterature.</i>	81
ARTICLE II. <i>Italie.</i>	97
ARTICLE III. <i>Espagne & Portugal.</i>	111
ARTICLE IV. <i>France.</i>	114
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>	126
ARTICLE VI. <i>Pologne & Nord.</i>	138
ARTICLE VII. <i>Naissances, Mariages & Morts.</i>	151



PRIVILEGIUM

Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis.

CAROLUS VI. divinâ favente clementiâ electus Romanorum Imperator semper Augustus, ac Germaniæ, Hispaniarum, Hungariæ, Bohemiæ, Dalmatiæ, Croatiae, Sclavoniae Rex: Archidux Austriae, Dux Burgundiæ, Styriæ, Carnithiæ, Carniolæ & Wirtembergæ: Comes Tyrolis. Agnoscimus & notum facimus renore Præsentium universis; quod cum nobis noster sacrique Imperii fidelis dilectus ANDREAS CHEVALIER, Bibliopola & Typographus Luxemburgensis, demississimè supplicaverit ut Privilegium Impressorium, quod eidem pro Libello menstruo cui titulus: *La Clef du Cabinet*, in idiomate gallico anno 1716. die 10. Februarii ad decennium impertitum, anno 1717. die 20. Martii ad sexennium clementer extensum fuerat; ob terminum nunc elapsum ad alios sex annos denuò prorogare benignè dignatemur. Nos æquis ejusdem precibus clementer annuendum censuerimus. Idcirco omnibus & singulis Typographis, Bibliopolis, Bibliopegis, aliisque librariam negotiationem exercentibus firmiter inhibemus ne quis prædictos libellos per sex annorum spatium ab
ho-

hodiernâ die computandum in facto Romano Imperio, Regnisque ac Ditionibus Nostreis hæreditariis simili aut alio typo vel formâ, aut sub quovis alio prætextu recudere, vel aliò recudendos dare, alibi impressos apponere, vendere, vel distrahere, clam vel palam citrà voluntatem, & absque prænominati Andreae Chevalier, ejusve hæredum, expresso & in scriptis obtento consensu præsumat. Si quis verò interdictum hoc Nostrium Cæsareum violare aut transgredi ausus fuerit, eum non modò ejusmodi exemplaribus perpetam quippe recusus, & adductis à suprâ memorato Chevalier ac ejus hæredibus ubicumque, sive propriâ auctoritate, sive Magistratûs auxilio vindicandis de facto privandum, sed pœnâ insuper quinque marcarum auri puri filco Nostro Cæsareo & parti læsæ ex æquo pendendâ decernimus irremissibiliter mulctandum, dummodò tamen præfati libelli bonis moribus sacrique Imperii Constitutionibus contrarii quidpiam non contineant, ac quinque exemplaria singulis mensibus ad Arcanam Nostream Cancellariam Imperialem Aulicam tempestivè sumptibus impetrantis transmittantur. Mandamus proindè universis & singulis Nostreis sacrique Imperii & Regnorum, ac Dominiorum Nostrorum hæreditariorum subditis & fidelibus dilectis cujuscumque statûs, gradûs, ordinis, aut dignitatis existant, tam Ecclesiasticis quàm sæcularibus, præsertim verò in Magistratu constitutis, aliisque jus & justitiam administrantibus, ne quemquam Privilegium hoc Nostrium temerè & impunè transgredi patiantur, quin potius transgressores præscriptâ pœnâ plecti ac aliis modis idoneis coerceri curent; quatenus & ipsi eandem mulctam incurere noluerint. Harum testimonio Literarum manu Nostriâ subscriptarum, & sigilli Nostri Cæsarei appensione munitarum, quæ dabantur in Civitate Nostriâ Viennæ
die

die 4. Aprilis 1734. Regnorum Noſtrorum Roma-
ni vigefimo tertio, Hispanicorum trigefimo primo,
Hungarici & Bohemici veidè pariter vigefimo tertio.

CAROLUS.

(L. S.)

Vt. F. Epifc. Bamb. & Hiperb. Franc.
Dux.

Ad Mandatum Sacræ Cæſaræ
Majeſtatis proprium.

JOAN. JOS. à SCHNAP PAUFE.